



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 18-22 juin 2018

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 1^{er} juin mai 2018

WFP/EB.A/2018/8-A/3

Original: anglais

Questions opérationnelles – Plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Plan stratégique de pays — Kenya (2018–2023)

Durée	1 ^{er} juillet 2018–30 juin 2023
Coût total pour le PAM	994 951 171 dollars É.-U.
Marquer de l'âge et de l'égalité hommes-femmes*	3

* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

L'économie du Kenya s'est développée rapidement ces dix dernières années, et le pays a acquis le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2014. Des inégalités sociales et économiques persistent, et des défis importants se posent en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sous l'effet de l'accroissement rapide de la population, du changement climatique, de la stagnation de la production agricole, des disparités entre les sexes et du manque d'efficacité des systèmes alimentaires. Parmi les solutions possibles pour relever ces défis et accomplir des progrès concrets vers l'éradication de la faim, on citera l'augmentation des capacités et des investissements publics dans le secteur agricole et le secteur social, la délégation aux comités de la prestation de services, les nouvelles technologies utilisées dans l'agro-industrie et un corpus de politiques fortes, inclusives et équitables.

En décembre 2017, le Président du Kenya a présenté les quatre grandes ("Big Four") priorités pour le mandat gouvernemental en cours, à savoir jusqu'en 2023: développer l'industrie manufacturière, parvenir à une couverture universelle des soins de santé, augmenter l'offre de logements abordables et assurer pleinement la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le présent plan stratégique de pays contribue à répondre à cette dernière priorité. Il s'appuie sur l'examen stratégique national Faim zéro et concorde également avec la Vision 2030 et le troisième plan à

Coordonnatrices responsables:

Mme E. Joergensen
Directrice régionale
Afrique de l'Est et Afrique centrale
courriel: erika.joergensen@wfp.org

Mme A. Conte
Directrice de pays
courriel: annalisa.conte@wfp.org

moyen terme du Gouvernement kényan ainsi qu'avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17 et des résultats stratégiques du PAM 1, 4, 5 et 8 à travers quatre effets directs stratégiques:

- Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant dans les camps et les zones d'installation et les populations touchées par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ont accès à une nourriture suffisante leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année.
- D'ici à 2023, les petits producteurs et les populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire ciblés bénéficient de systèmes alimentaires durables et inclusifs et du renforcement de la résilience face aux chocs climatiques leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
- D'ici à 2023, les institutions nationales et les institutions des comtés au Kenya disposent de capacités et de systèmes renforcés pour venir en aide aux populations exposées à l'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel.
- Au Kenya, les partenaires gouvernementaux, les partenaires humanitaires et les partenaires de développement ont accès à des services logistiques efficaces au moindre coût, notamment au transport aérien, à des plateformes communes de coordination et à des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus performantes, et en bénéficient si nécessaire.

L'objectif primordial de la stratégie du PAM au Kenya est d'accélérer le passage de la fourniture directe de transferts et de services au renforcement des capacités et des systèmes nationaux pour parvenir à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En particulier, le PAM:

- cherchera à augmenter l'efficacité des interventions en faveur des réfugiés, notamment l'appui à l'intégration et à l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil;
- renforcera les capacités et les systèmes nationaux utilisés dans les domaines de la protection sociale et de la préparation et de l'intervention en cas de situation d'urgence et dans les programmes d'assistance alimentaire et les services de nutrition dirigés par le Gouvernement;
- fournira des secours d'urgence directs uniquement lorsque les besoins dépasseront les capacités nationales du Kenya;
- renforcera la résilience en se concentrant sur les systèmes alimentaires dans le cadre d'activités d'élaboration et de modélisation de solutions intégrées le long de la chaîne allant de la production à la consommation en passant par la transformation, solutions susceptibles d'être transposées à plus grande échelle par le Gouvernement et le secteur privé.

Le PAM collaborera étroitement avec les autorités nationales, les gouvernements des comtés, d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières régionales et internationales, la société civile ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et le secteur privé.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Kenya (2018-2023) (WFP/EB.A/2018/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 994 951 171 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation

1.1 Contexte national

1. Le Kenya se transforme rapidement. Après dix ans de stabilité et de croissance économique ininterrompue, il a acquis le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2014. Des inégalités sociales et économiques et des disparités entre les sexes persistent toutefois; 39 pour cent des Kényans en âge de travailler sont au chômage, par exemple, et la plupart des chômeurs ont moins de 35 ans¹. Plus d'un tiers (35,6 pour cent) de la population (48,5 millions) vit en dessous du seuil international de pauvreté². Le manque d'accès à une nourriture suffisante demeure un problème majeur, qui se traduit par une forte dénutrition et une grande insécurité alimentaire, en particulier dans les zones arides et semi-arides, qui sont sous-développées et exposées à la sécheresse et connaissent souvent des conflits entre les communautés autour de ressources naturelles limitées.
2. L'agriculture reste le premier moteur de l'économie, même si 80 pour cent des terres sont soit arides soit semi-arides. L'accroissement rapide de la population (2,9 pour cent par an) et l'augmentation de la fréquence des chocs climatiques contribuent à la raréfaction des ressources naturelles et à la dégradation des terres. Les chaînes de valeur insuffisantes ne répondent pas aux besoins des petits agriculteurs et des consommateurs pauvres.
3. Le Kenya accueille de nombreux réfugiés, principalement dans des camps situés dans des comtés reculés exposés à l'insécurité alimentaire. Étant dans l'incapacité de travailler ou de circuler librement, les réfugiés sont fortement tributaires de l'aide internationale.
4. La décentralisation est une idée maîtresse de la Constitution de 2010 et a conduit à la création de 47 gouvernements de comté élus. Les comtés renforcent la reddition de comptes et améliorent la prestation de services publics aux niveaux infranationaux, mais nombre d'entre eux manquent encore de capacités et de ressources pour planifier, budgétiser et mettre en œuvre des programmes, y compris en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Le Kenya n'a pas encore réussi à appliquer la règle des deux tiers énoncée dans la Constitution, qui prévoit qu'aucun sexe ne doit représenter plus des deux tiers des membres d'un organe public électif.

1.2 Progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2

Progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 2

5. Le Kenya a élaboré son premier rapport national volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en 2017 et entend réviser son système national de statistiques afin de renforcer sa capacité à mesurer les progrès accomplis au regard des cibles et indicateurs associés aux objectifs de développement durable (ODD).
6. *Accès à la nourriture.* Malgré les investissements considérables consentis par le Gouvernement et les donateurs, 12 pour cent des Kényans ont une consommation alimentaire inadéquate. Les ménages dirigés par une femme ont plus de risques de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire que ceux dirigés par un homme (16 pour cent contre 10 pour cent)³. Les ménages en situation d'insécurité alimentaire sont généralement pauvres, ruraux et tributaires de travaux agricoles à la journée; ils possèdent moins d'animaux d'élevage et moins de terres agricoles et ont des taux de dépendance plus élevés. Les tendances montrent que des sécheresses de grande ampleur se produisent tous les

¹ Programme des Nations Unies pour le développement. 2017. *Rapport sur le développement humain 2017*.

² Banque mondiale. Données d'avril 2018 concernant le Kenya. <https://data.worldbank.org/country/kenya>.

³ PAM. 2016. *Kenya - Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA)*, juin 2016. <https://www.wfp.org/content/kenya-comprehensive-food-security-and-vulnerability-analysis-cfsva-june-2016>.

- cinq ans environ, entraînant une augmentation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë, jusqu'à 3,6 millions dans les zones arides et semi-arides, comme ce fut le cas en 2017.
7. *Fin de la malnutrition.* Ces dix dernières années, la prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans a considérablement reculé, bien que le nombre de cas ait augmenté en valeur absolue en raison de l'accroissement de la population. Le retard de croissance est plus répandu dans les zones rurales que dans les zones urbaines (29 pour cent contre 20 pour cent), et parmi les garçons que parmi les filles (30 pour cent contre 22 pour cent). Neuf comtés présentent des niveaux de retard de croissance supérieurs à 30 pour cent, ce qui constitue un défi majeur en matière de santé publique⁴. Dans les comtés arides, la malnutrition aiguë globale chez les enfants âgés de 6 à 59 mois dépasse souvent le seuil de 15 pour cent considéré comme "critique" par l'Organisation mondiale de la Santé. Les carences en micronutriments demeurent élevées parmi les enfants âgés de 6 à 59 mois et chez les filles et femmes enceintes et allaitantes. La prévalence de l'anémie chez les garçons est supérieure à celle des filles (28 pour cent contre 25 pour cent) et s'élève à 42 pour cent chez les filles et les femmes enceintes de 15 à 49 ans, ce qui dénote un grave problème de santé publique⁵.
 8. Le Kenya accueille encore près de 500 000 réfugiés. En 2017, la malnutrition aiguë globale au sein de cette population s'élevait à 9,7 pour cent dans le camp de Dadaab, à 10,6 pour cent dans celui de Kakuma et à 5,8 pour cent dans la zone d'installation intégrée de Kalobeyi. Dans la plupart des camps, le retard de croissance est inférieur à 20 pour cent. La prévalence de l'anémie, supérieure à 40 pour cent dans tous les camps, pose un problème majeur de santé publique⁶.
 9. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Les petits exploitants représentent 75 pour cent de la production agricole et assurent 70 pour cent de l'approvisionnement des marchés⁷. Les femmes représentent 80 pour cent de la main-d'œuvre agricole et gèrent 40 pour cent des petites exploitations, mais possèdent seulement 1 pour cent des terres agricoles et n'obtiennent que 10 pour cent des crédits agricoles⁸. Les rendements de plusieurs cultures de base ont baissé à cause de la dégradation des terres, du coût élevé des intrants et des services, de la dépendance excessive à l'égard de la production pluviale et des pertes après récolte, de 20 pour cent à 30 pour cent pour les céréales et de 40 pour cent à 60 pour cent pour les fruits et les légumes⁹. La productivité des élevages pâtit de la raréfaction de l'eau et des pâturages, de l'insuffisance des services de vulgarisation et de la faiblesse des chaînes de valeur.
 10. *Systèmes alimentaires durables.* Les systèmes alimentaires sont menacés par les pressions exercées sur les ressources foncières et naturelles, pressions qui sont aggravées par l'accroissement de la population et la multiplication des chocs climatiques. Il est toutefois possible d'améliorer la conservation des sols et des eaux et de libérer le potentiel offert par

⁴ Bureau national de statistique du Kenya. 2014. *Kenya Demographic and Health Survey 2014*. Nairobi. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/fr308/fr308.pdf>.

⁵ Ministère de la santé. 2011. *The Kenya National Micronutrient Survey 2011*. <http://www.nutritionhealth.or.ke/wp-content/uploads/Downloads/The%20Kenya%20National%20Micronutrient%20Survey%202011.pdf>.

⁶ Résultats préliminaires issus des enquêtes menées en août et en novembre 2017; les données ne sont pas encore ventilées par sexe et par âge.

⁷ Gouvernement kényan. 2009. *Agricultural Sector Development Strategy 2009-2020*. http://www.kecosce.org/downloads/AGRICULTURE_SECTOR_DEVELOPMENT_STRATEGY_2009_2025.pdf.

⁸ *Ibid.*

⁹ Mutungi, C. et Affognon, H. 2013. *Addressing Food Losses: Status and Way Forward for Postharvest Research and Innovations in Kenya*. Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes. Policy Brief n° 5/13. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstream/handle/10625/52222/IDL-52222.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

des ressources naturelles abondantes, y compris par les grands volumes d'eaux de surface et d'eaux souterraines se trouvant dans les zones arides et semi-arides. Les chaînes de valeur des produits de base sont en général insuffisamment développées. L'accroissement rapide de la population urbaine incite à renforcer les chaînes alimentaires commerciales émergentes, ce qui profiterait aux producteurs, aux commerçants et aux consommateurs.

Environnement macroéconomique

11. Le Kenya est un acteur majeur en Afrique de l'Est: le pays est une plateforme importante de communication et d'éclatement logistique et possède un grand port sur l'océan Indien et des frontières terrestres qui lui donnent un rôle stratégique dans les échanges internationaux. Le processus électoral qui s'est déroulé en 2017 a créé une incertitude politique qui, conjuguée à la sécheresse, a contribué à la stagnation de l'économie. On prévoit que les taux de croissance repartiront à la hausse pour atteindre 5,5 pour cent en 2018 et continuer d'augmenter jusqu'à 6,1 pour cent en 2020¹⁰. Les plans gouvernementaux et les institutions publiques, notamment la Vision 2030 (la politique de développement à long terme élaborée par le Gouvernement) et le plan d'action correspondant (le troisième plan à moyen terme pour 2018-2022), sont suffisamment solides pour résister aux transitions politiques et continueront de guider la trajectoire de développement. Le Gouvernement a adopté une stratégie de budgétisation adaptée à la problématique hommes-femmes pour promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion au niveau national et à l'échelon des comtés.

Principaux liens intersectoriels

12. Les progrès accomplis en vue de l'éradication de la faim sont étroitement liés aux avancées obtenues vers la réalisation d'autres ODD. La pauvreté restreint l'accès monétaire et physique à la nourriture (ODD 1). Les problèmes sanitaires sont tout à la fois un facteur et une répercussion de la malnutrition (ODD 3). Le niveau d'instruction est fortement corrélé au fait que l'on parvienne à rompre le cycle intergénérationnel de la malnutrition et à améliorer les moyens d'existence (ODD 4). Les inégalités entre les sexes sont aussi bien une cause qu'une conséquence de l'insécurité alimentaire, notamment en raison de l'insuffisance des droits fonciers des femmes et du manque de possibilités qui leur sont offertes (ODD 5). Les problèmes d'infrastructure, en particulier dans les zones arides et semi-arides, entravent l'accès tant des consommateurs que des producteurs aux marchés (ODD 9).

1.3 Lacunes et problèmes liés à la faim

13. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui sont principalement réservés aux hommes et jouent un rôle central d'un point de vue économique et culturel au sein de la société kényane, sont très vulnérables face au changement climatique et à la multiplication des chocs météorologiques. Quatre-vingt-quinze pour cent des cultures sont pluviales, et les agriculteurs sont donc particulièrement exposés aux sécheresses. Les saisons sont beaucoup moins prévisibles, la mauvaise répartition des pluies dans l'espace et dans le temps perturbant les récoltes et accentuant l'érosion des sols. Les éleveurs doivent faire face à une grave raréfaction de l'eau dont ils ont besoin pour cultiver des fourrages et abreuver leurs bêtes pendant les longs épisodes de sécheresse, ce qui provoque souvent des conflits autour des ressources.
14. Les défauts d'efficacité du système alimentaire entraînent des prix élevés des produits alimentaires, des pénuries sur les marchés, notamment de produits frais, et une diminution des revenus des producteurs. Les chaînes de valeur agricoles ne répondent généralement pas aux besoins des exploitants. Les principales causes des défauts d'efficacité du côté de

¹⁰ Banque mondiale. Avril 2018. The World Bank in Kenya. <http://www.worldbank.org/en/country/kenya/overview>.

l'offre sont l'incertitude entourant les droits fonciers, le morcellement des terres, le manque de services agricoles lors des phases d'avant et d'après récolte, l'insuffisance des capacités de stockage et de transport, ainsi que les difficultés d'accès aux intrants, au crédit, aux marchés et à l'information. Les inégalités entre les sexes relatives à l'accès aux ressources et au contrôle de celles-ci accentuent les obstacles et les défis auxquels les exploitants se heurtent pour parvenir à une production agricole durable et suffisante.

15. L'exposition des Kényans aux risques en l'absence de filets de sécurité appropriés freine considérablement la constitution d'une main-d'œuvre plus productive et la mise en place d'une économie plus efficace. Malgré des progrès notables, le niveau d'investissement dans la protection sociale – sur le plan tant de la couverture que des sommes transférées – est insuffisant pour optimiser les avantages procurés d'un point de vue économique, social et politique. En 2016, une étude portant sur les bénéficiaires de filets de protection sociale a révélé d'importantes erreurs d'inclusion et d'exclusion.
16. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est supérieure dans les zones rurales, mais c'est à Nairobi que l'on trouve la plus grande concentration de personnes en situation d'insécurité alimentaire, 100 000 ménages y ayant une consommation alimentaire "insuffisante" ou "limite"¹¹. Étant donné que la moitié de la population du pays vivra en milieu urbain d'ici à 2050¹², il est essentiel, pour assurer la sécurité alimentaire, de mettre en place d'ici là des systèmes alimentaires efficaces, un accès à des marchés qui fonctionnent, des possibilités d'emploi suffisantes, des services de santé accessibles et des filets de sécurité urbains efficaces.
17. La surnutrition commence à poser problème du fait de l'évolution des régimes alimentaires et des styles de vie d'une population urbaine croissante. Les femmes vivant dans les villes courent plus de risques de souffrir de surpoids ou d'obésité que celles vivant dans des zones rurales (43 pour cent contre 26 pour cent).
18. Les taux élevés de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants vont de pair avec le faible niveau d'éducation de leur mère, reflet des inégalités entre les sexes liées à la discrimination dont les femmes sont victimes de par les rôles qui leur sont dévolus ou les possibilités qui leur sont offertes. Parmi les causes immédiates et profondes de la malnutrition chez les enfants âgés de moins de 5 ans, on citera l'inadéquation des apports alimentaires tant en quantité qu'en qualité, les mauvaises pratiques d'alimentation, les maladies, les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les difficultés d'accès aux services de santé.
19. Les carences en micronutriments demeurent intolérablement élevées. Les carences en zinc touchent l'ensemble de la population, mais c'est chez les enfants âgés de 6 à 59 mois qu'elles sont les plus fortes (83 pour cent), sans différence notable entre garçons et filles. L'anémie et les carences en fer sont supérieures chez les enfants âgés de moins de 5 ans et parmi les filles et les femmes enceintes de 15 à 49 ans.
20. La prévalence du VIH à l'échelle nationale est de 5,6 pour cent, ce qui représente environ 1,5 million de personnes vivant avec le VIH¹³, dont 776 000 sont des femmes et 644 000 des hommes. Le Kenya est l'un des pays bénéficiant de l'approche accélérée de lutte contre le

¹¹ PAM. 2016. *Kenya – Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA)*, juin 2016. <http://www.wfp.org/content/kenya-comprehensive-food-security-and-vulnerability-analysis-cfsva-june-2016>.

¹² Banque mondiale. 2016. *Kenya Urbanization Review*. Banque mondiale, Washington. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/23753>

¹³ Gouvernement kényan. 2012. *Kenya AIDS Indicator Survey 2012*. Nairobi.

VIH¹⁴; il se situe au quatrième rang des pays supportant le plus lourd fardeau lié au VIH et connaît l'un des taux les plus élevés de nouvelles infections dans le monde. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent 51 pour cent des nouvelles infections à VIH chez les adultes enregistrées chaque jour, les nouvelles infections étant environ deux fois plus fréquentes chez les filles et les jeunes femmes que chez les garçons et les jeunes hommes¹⁵. L'état nutritionnel et la consommation alimentaire des personnes vivant avec le VIH sont nettement moins bons que ceux de la moyenne nationale.

21. L'examen stratégique Faim zéro du Kenya révèle des lacunes et des défis dans les domaines suivants:

- Les politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux offrent un environnement propice à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais leur mise en œuvre est souvent insuffisante faute de ressources, de coordination et de liens entre les secteurs, surtout s'agissant de la nutrition. Des lacunes dans les politiques demeurent: un projet de loi de 2014 sur la sécurité alimentaire est toujours à l'examen au Parlement; le cadre juridique régissant la protection sociale est incomplet; et la plupart des politiques sont axées sur la production agricole et ne s'intéressent pas assez à la sécurité sanitaire ni à la qualité des aliments.
- Il est indispensable de disposer d'institutions fortes pour réussir à appliquer les politiques et les stratégies en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La décentralisation est l'un des changements les plus importants qu'a connus le Kenya dans son histoire récente, et présente tout à la fois des possibilités et des défis. Dans plusieurs comtés, les capacités de planification et de mise en œuvre sont insuffisantes. La complémentarité et les liens entre les institutions nationales et les institutions des comtés ne sont pas encore entièrement en place.
- On manque de ressources financières pérennes. Les autorités nationales et les gouvernements des comtés sont les principales sources de financement, aux côtés des partenariats public-privé, des coopératives et des partenaires de développement. Les allocations budgétaires nationales en faveur de l'agriculture restent sous le seuil de 10 pour cent recommandé¹⁶. Les services de crédit, d'assurance et autres services financiers ne sont pas compétitifs et sont insuffisamment développés, et leur accès est difficile, en particulier pour les petits exploitants et les femmes. Il est essentiel d'étendre les filets de sécurité nationaux à des groupes de population supplémentaires et à augmenter la valeur des prestations pour réaliser l'ODD 2 et la Vision 2030.
- La politique du Gouvernement interdit aux réfugiés de travailler ou de participer à des activités relatives aux moyens d'existence en dehors des camps. Résultat, les réfugiés de Dadaab et de Kakuma sont tributaires de l'aide humanitaire pour subvenir à leurs besoins essentiels. Dernièrement, toutefois, le comté de Turkana a lancé, dans la zone d'installation intégrée de Kalobeyi, un programme de développement économique et social qui vise à donner plus d'autonomie aux réfugiés et à faciliter leur intégration économique au sein des communautés d'accueil.

¹⁴ Ensemble, les pays participant à la stratégie accélérée de lutte contre le VIH – élaborée par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et visant à venir à bout de l'épidémie de sida d'ici à 2030 – représentent environ 89 pour cent du fardeau lié au VIH à l'échelle mondiale.

¹⁵ Ministère de la santé. 2016. *Kenya AIDS response progress report 2016*. http://nacc.or.ke/wp-content/uploads/2016/11/Kenya-AIDS-Progress-Report_web.pdf.

¹⁶ Union africaine. 2003. *Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique*. (Assemblée/AU/Dec. 7(II)) <http://www.nepad.org/resource/au-2003-maputo-declaration-agriculture-and-food-security>. La Déclaration de Maputo appelle à allouer au moins 10 pour cent des budgets nationaux à l'agriculture.

1.4 Priorités pour le pays

22. Les quatre grandes priorités du Gouvernement sont la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'industrie manufacturière (économie bleue¹⁷, agrotransformation, cuir et textiles), des logements abordables et des soins de santé universels. Pour respecter son engagement consistant à atteindre une sécurité alimentaire et nutritionnelle de 100 pour cent, le Gouvernement renforcera la production à grande échelle, stimulera la productivité des petits exploitants et réduira le coût des produits alimentaires.
23. L'examen stratégique national Faim zéro a permis d'énoncer de manière plus détaillée les priorités destinées à assurer la sécurité alimentaire et à rendre les systèmes alimentaires plus efficaces:
- renforcer la production alimentaire tirée des cultures et de l'élevage en améliorant l'utilisation des ressources en terres et en eaux;
 - diversifier la production végétale de façon à parvenir à une meilleure nutrition;
 - renforcer l'intégration des marchés et remédier aux lacunes des chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les zones reculées;
 - passer de l'agriculture traditionnelle à l'agro-industrie en développant le recours aux nouvelles technologies et aux intrants et en réduisant les pertes après récolte et d'autres gaspillages;
 - faciliter l'accès des petits exploitants aux services de crédit, d'assurance et autres services financiers;
 - faire de la prise en compte et de la réduction des inégalités entre les sexes un enjeu majeur si l'on veut aboutir à une sécurité alimentaire et à une nutrition durables;
 - instaurer un système global et inclusif de protection sociale qui contribue à assurer le droit à une nourriture suffisante pour tous; et
 - intégrer l'aide humanitaire et l'aide au développement afin de "ne laisser personne de côté".
24. Au moyen des six piliers de l'initiative visant à mettre fin aux situations d'urgence provoquées par la sécheresse¹⁸, le Gouvernement entend appuyer la mise en place de moyens d'existence durables dans les zones exposées à la sécheresse et à renforcer la résilience. Le pays précise également ses plans de lutte contre l'évolution du climat dans sa loi de 2016 sur le changement climatique et dans son plan national d'adaptation pour 2015-2030.
25. Dans un avenir prévisible, il faudra améliorer les capacités nationales nécessaires aux interventions humanitaires. Le Gouvernement élabore actuellement une nouvelle politique en matière d'assistance alimentaire d'urgence afin de renforcer la coordination et la cohérence entre les systèmes et les approches d'assistance alimentaire, notamment en ce qui concerne les modalités de transfert, le ciblage et le suivi des produits de base.
26. La politique nationale en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (2011) et son plan d'action exposent les interventions nécessaires, mais il faudra trouver des ressources et instaurer une coordination intersectorielle pour lutter contre toutes les formes de malnutrition. Cette politique prend acte de l'importance de la dynamique des rapports hommes-femmes dans la sécurité alimentaire et la nutrition. La politique nationale du

¹⁷ L'"économie bleue" désigne l'utilisation durable des ressources marines au service de la croissance économique, de l'amélioration des moyens d'existence et de l'emploi tout en préservant la santé des écosystèmes marins et côtiers.

¹⁸ Paix et sécurité; capital humain; infrastructure résistante au climat; moyens d'existence durables; gestion des risques de sécheresse; et développement institutionnel et gestion des connaissances.

Kenya en matière de problématique hommes-femmes et de développement (2000) offre un cadre pour la prise en compte systématique de cette problématique dans l'ensemble des politiques et des secteurs.

27. Le Gouvernement a fait des efforts pour appuyer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Dans la Constitution, la gouvernance est abordée selon une approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits de l'homme. Cela étant, le cadre juridique favorable à l'institutionnalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à l'échelle du pays demeure inadéquat.
28. Un examen consacré en 2017 au secteur de la protection sociale a permis de jeter les bases d'un plan d'investissement à long terme axé sur la protection sociale inclusive tout au long de la vie, l'amélioration et l'extension de dispositifs d'assistance sociale adaptés aux crises et le renforcement d'interventions complémentaires.
29. Le Kenya a adopté le cadre d'action global pour les réfugiés établi en 2016 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui met l'accent sur les possibilités permettant de favoriser l'autonomie des réfugiés, de faciliter leur réinstallation dans des pays tiers et de créer les conditions d'un rapatriement librement consenti. Cette approche est encouragée dans la zone d'installation de Kalobeyei, et peut être étendue à des populations de réfugiés plus nombreuses.
30. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2018-2022 vise les objectifs suivants: renforcer les capacités des autorités nationales, des gouvernements des comtés, des acteurs du secteur privé et des communautés afin de promouvoir une croissance économique inclusive, la résilience et la création d'emplois décents; développer l'agriculture et ses chaînes de valeur; aider les gouvernements des comtés à assurer des services de qualité; renforcer la gouvernance des risques de catastrophe au niveau national et à l'échelon des comtés; améliorer la capacité d'adaptation des communautés et la préparation aux interventions en cas de catastrophe; et consolider les systèmes de protection sociale en renforçant l'intégration et l'harmonisation et en augmentant les capacités de gouvernance et les investissements.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Expérience du PAM et enseignements

31. Le PAM possède une expérience de plusieurs décennies en matière d'aide humanitaire et d'interventions en faveur des moyens d'existence au Kenya. Des études, des examens et des évaluations menés récemment ont apporté de précieux éclairages et enseignements.
32. *Assistance aux réfugiés*: selon un examen mené conjointement en 2015 par le HCR et le PAM, l'utilisation des empreintes digitales biométriques pour identifier les réfugiés, assurer la protection et renforcer la reddition de comptes et la gestion de l'assistance alimentaire a permis de réduire nettement les coûts.
33. *Moyens d'existence et renforcement de la résilience*: une étude récente¹⁹ révèle que les investissements destinés à éviter les crises humanitaires au Kenya permettraient à la communauté internationale des donateurs de faire des économies atteignant 30 pour cent tout en protégeant des milliards de dollars de revenus et d'actifs pour les personnes qui seraient les plus touchées par les crises évitées. On estime ainsi qu'un système de filets de sécurité transférant 300 dollars par ménage permettrait d'économiser 181 millions de dollars en 15 ans par rapport à une intervention tardive. De même, une intervention de

¹⁹ Agence des États-Unis pour le développement international. Centre pour la résilience. 2018. *Economics of resilience to drought: Kenya analysis*. https://agrilinks.org/sites/default/files/kenya_economics_of_resilience_final_jan_4_2018_-_branded.pdf.

renforcement de la résilience aboutissant à une augmentation de revenus de 450 dollars par ménage entraînerait, d'après les estimations, une économie de 273 millions de dollars sur la même période.

34. *Création d'actifs*: une évaluation de 2016 a permis de conclure que ces activités débouchaient sur des infrastructures et un capital social indispensables pour renforcer l'autonomie et la résilience. Les évaluateurs recommandaient de développer les aspects techniques des programmes de création d'actifs du PAM afin d'améliorer la qualité des activités et d'intégrer celles-ci dans les systèmes gouvernementaux, en facilitant ainsi le retrait de l'assistance et la transition. En 2016, 94 000 personnes ont pu se passer progressivement de l'assistance alimentaire.
35. *Repas scolaires*: une évaluation consacrée en 2017 à l'appui apporté par le PAM saluait le partenariat solide noué par celui-ci avec le Gouvernement, ainsi que le transfert progressif réussi du programme national de repas scolaires au Ministère de l'éducation. Les évaluateurs recommandaient au PAM de continuer à fournir un appui technique après le transfert du programme de repas scolaires au ministère afin de boucler le processus de transition et de renforcer la mise en œuvre du programme.
36. *Appui aux marchés agricoles*: en 2016, les auteurs d'un examen portant sur les activités menées par le PAM pour faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés et leurs liens avec ces derniers préconisaient de réaliser une évaluation en amont et de collaborer avec tous les acteurs le long des chaînes de valeur afin de renforcer l'efficacité et d'améliorer les marchés. Ils soulignaient également le rôle essentiel des achats institutionnels, tels que ceux destinés aux repas scolaires, pour stimuler la production des petits agriculteurs, faciliter les liens avec les marchés, renforcer les chaînes de valeur et améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
37. Des études, des analyses et des évaluations ont été menées pour appuyer l'élaboration d'une approche de la sécurité alimentaire et de la nutrition susceptible de faire évoluer les relations hommes-femmes et œuvrant en faveur de l'égalité des sexes dans toutes les interventions du PAM. Les constatations révèlent que l'autonomisation économique et sociale des femmes s'est nettement améliorée, en particulier parmi les bénéficiaires des activités d'appui aux moyens d'existence et de création d'actifs. Pour progresser vers l'égalité des sexes, il est toutefois nécessaire que les hommes et les jeunes se mobilisent davantage. Les activités relatives aux moyens d'existence facilitent également l'accès tant des femmes que des hommes à d'autres services, notamment aux services de santé et aux services financiers.
38. Les transferts de type monétaire ont contribué à améliorer la protection, surtout des femmes réfugiées. Étant donné que de nombreux commerçants sous contrat avec le PAM sont des femmes, ces transferts ont permis de renforcer le rôle de ces dernières dans le secteur du commerce de détail et facilité la mise en place de dispositifs informels d'épargne à leur intention ainsi que leur accès au microcrédit.
39. Les études ont également souligné qu'il était important de suivre des approches favorisant l'égalité des sexes lors de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des directives, de promouvoir une participation inclusive et l'égalité entre les sexes et d'adopter une approche interorganisations pour s'attaquer à des questions telles que la violence sexiste.
40. Les auteurs d'un examen portant, en 2017, sur les activités menées par le PAM pour renforcer les capacités du pays ont salué l'appui apporté à la conception et à la mise en œuvre de systèmes et de processus essentiels, notamment à l'établissement d'un registre national unique, et à l'organisation de discussions sur la gestion des risques de catastrophe et la politique de protection sociale. Ils ont souligné qu'il était important que le PAM se mobilise dès le début en faveur de la décentralisation, et recommandé d'accorder une attention accrue aux investissements institutionnels à l'échelle des comtés et de promouvoir

les liens entre les autorités nationales et les autorités des comtés pour améliorer la gestion des catastrophes et les chaînes d'approvisionnement.

2.2 Potentialités pour le PAM

41. Le PAM tirera parti de son long historique et de sa réputation auprès du Gouvernement et de la population du Kenya dans quatre grands domaines: le renforcement des systèmes et des institutions; l'innovation au service de l'autonomie; le savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement; et la présence sur le terrain et les partenariats.
42. *Renforcement des systèmes et des institutions.* L'intervention menée contre la sécheresse en 2016/2017 a montré que le Gouvernement était résolu à s'attaquer aux besoins critiques. Elle a également mis en évidence des lacunes dans la planification et l'exécution. Le PAM a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'urgence de transferts de type monétaire financé par le pays. Ce type d'innovations dans les systèmes peut contribuer à guider une assistance alimentaire de secours efficiente liée aux dispositifs nationaux de protection sociale et aux filets de sécurité adaptés aux crises, améliorer les approches à dimension nutritionnelle et renforcer les cadres de financement de la gestion des risques de catastrophe.
43. Le programme du Gouvernement visant à mettre en place un système de protection sociale global, intégré et inclusif est ambitieux. Le PAM est bien placé pour promouvoir les liens entre les services de protection sociale et d'autres services publics, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la nutrition, et créer des liens avec les marchés pour le secteur agricole, par exemple au moyen d'achats publics à des petits agriculteurs pour les repas scolaires. L'expérience du PAM en matière de filets de sécurité fondés sur des activités productives peut éclairer l'intégration, dans les filets de sécurité nationaux, d'éléments destinés à promouvoir l'égalité des sexes et une production équitable.
44. L'appui apporté à la sécurité alimentaire en milieu urbain, en particulier dans les villes de province et les centres de réfugiés en croissance rapide, appellera des approches nouvelles. Le PAM peut faciliter l'élaboration de meilleures pratiques d'évaluation et de ciblage dans les environnements urbains et mettre à disposition son savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement afin de réduire les pertes, le gaspillage et les défauts d'efficacité.
45. Le PAM a acquis un savoir-faire dans le domaine des mécanismes de réclamation et de remontée d'informations. Il s'en servira pour développer des systèmes de communication bidirectionnelle auxquels tous les bénéficiaires et d'autres parties prenantes pourront accéder en toute sécurité, de façon à favoriser la reddition de comptes et la réactivité de la part du Gouvernement et l'appropriation des programmes par les communautés.
46. Le savoir-faire et l'expérience accumulés par le PAM lors de la mise au point, de l'expérimentation et de la transposition à plus grande échelle de plateformes et de systèmes de transfert d'espèces aux bénéficiaires offrent la possibilité de réduire les coûts et de renforcer l'impact de l'assistance de type monétaire lorsque les bénéficiaires, hommes et femmes, préfèrent cette modalité et acquièrent plus d'autonomie grâce à elle.
47. *Innovation au service de l'autonomie.* La zone d'installation intégrée de Kalobeyi donne au PAM l'occasion de collaborer avec des partenaires afin d'associer les réfugiés et les communautés d'accueil aux activités en faveur de l'autonomie telles que la création d'actifs productifs pour diversifier les moyens d'existence et mettre en place des marchés efficaces et équitables. Grâce à l'utilisation de modalités de transfert innovantes, il est possible de promouvoir les investissements dans les moyens d'existence, d'appuyer les marchés tout en contribuant à répondre aux préférences des communautés et de faire participer, en tant qu'agents de distribution, les commerçants appartenant aussi bien aux communautés de réfugiés qu'aux communautés d'accueil. Ces modèles pourraient être appliqués dans d'autres camps de réfugiés au Kenya.

48. *Savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement.* Les marchés se trouvant dans les zones arides et semi-arides du Kenya se heurtent à des défis considérables, comme l'insuffisance des infrastructures de transport et de communication, l'insécurité et une réglementation fiscale défavorable. Il en résulte des prix élevés des produits alimentaires sur les étals, produits que les personnes les plus pauvres ont de moins en moins les moyens de se procurer. Le PAM tirera parti de son expérience en matière de chaînes d'approvisionnement afin de réduire les pertes après récolte et le gaspillage tout en mettant l'accent sur l'assurance, le contrôle et la gestion de la qualité des aliments, d'améliorer les transports et les communications, et de faciliter l'accès des commerçants de petite taille et de taille moyenne au crédit et autres services financiers. Il étudiera les technologies nouvelles susceptibles de renforcer l'efficacité et l'efficience des chaînes d'approvisionnement. Les partenariats avec le secteur privé continueront de revêtir une importance cruciale.
49. *Présence sur le terrain et partenariats.* La délégation des responsabilités à l'échelon des comtés offre au PAM et à son réseau de partenaires l'occasion de promouvoir l'intégration des activités en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les plans et budgets des comtés. Le PAM peut s'appuyer sur sa présence sur le terrain et son expérience dans les zones arides pour aider les communautés pastorales à améliorer leurs moyens d'existence, notamment en renforçant la productivité de leurs élevages.
50. La présence et les plateformes du PAM lui permettent également d'aborder la nutrition à tous les stades de la vie, en particulier dans le cadre d'activités spécifiquement axées sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle, conformément au plan d'action national du Kenya et de la politique du PAM en matière de nutrition. La création d'actifs et la protection sociale sont des points de départ possibles d'activités à dimension nutritionnelle, telles que les activités de sensibilisation et de communication pour le changement de comportement, activités qui sont menées afin d'améliorer les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et les approches à dimension nutritionnelle axées sur l'agriculture et les marchés mises en place afin de diversifier l'alimentation. Le PAM encouragera l'adoption de rôles et de responsabilités équitables pour les hommes et les femmes lors de la prise en charge et de la prévention de la malnutrition dans les ménages et les communautés.

2.3 Réorientations stratégiques

51. L'engagement du PAM au Kenya a considérablement évolué ces dernières années:
- le PAM a réduit les secours d'urgence et renforcé parallèlement les programmes axés sur la résilience;
 - il a mis en place l'enregistrement biométrique des réfugiés;
 - il s'est employé à compléter et à appuyer le système national de protection sociale; et
 - il a transféré toutes les écoles qu'il appuyait afin de les intégrer dans le programme national de repas scolaires utilisant la production locale.
52. Le PAM poursuivra sa transition consistant à passer de la prestation de services au renforcement des capacités des acteurs et des systèmes nationaux, et utilisera à cet effet divers moyens:
- il investira durablement dans le renforcement des compétences, connaissances, systèmes et institutions en place pour permettre au Gouvernement d'adopter des solutions au problème de la faim, d'investir dans ces solutions et de les gérer en collaboration avec d'autres partenaires;
 - il continuera de réduire la fourniture directe de secours d'urgence et investira parallèlement dans les capacités nationales nécessaires à la préparation et à l'intervention en cas de situation d'urgence;

- il accordera une attention accrue aux systèmes alimentaires, en utilisant des activités d'appui aux moyens d'existence et de création d'actifs comme tremplins pour coordonner l'introduction de techniques nouvelles d'adaptation au changement climatique, en amenant des jeunes femmes et des jeunes hommes à l'agro-industrie, et en aidant les négociants et les détaillants à renforcer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement de façon à rendre les produits alimentaires plus abordables et à améliorer la qualité de ces produits pour les bénéficiaires du PAM et l'ensemble de la population;
 - il renforcera l'intégration sociale et économique des réfugiés et des communautés d'accueil en appliquant à plus grande échelle le modèle mis en place dans la zone d'installation de Kalobeyi afin d'aider les réfugiés à acquérir plus d'autonomie;
 - il recommandera de mettre en place des services financiers pour faciliter les transferts monétaires sans restriction aux réfugiés, dans le respect de la législation nationale et des autres dispositions; et
 - il préconisera l'adoption d'une approche susceptible de faire évoluer les relations entre les sexes dans les programmes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
53. Ces évolutions ont été rendues possibles grâce à des partenariats stratégiques et au renforcement de l'intérêt, des investissements et des capacités à l'échelle nationale, ce qui a permis au Gouvernement de prendre en mains progressivement la planification, la mise en œuvre et le financement des programmes destinés à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

3. Orientation stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

54. Le présent plan stratégique de pays (PSP) d'une durée de cinq ans s'appuie sur les connaissances, systèmes et institutions en place permettant au Gouvernement de financer et de gérer des solutions au problème de la faim et des programmes de manière inclusive et équitable. À mesure que les allocations budgétaires, les systèmes et les capacités du Gouvernement se renforceront, on s'attend à ce que la demande d'assistance alimentaire apportée par le PAM diminue, comme ce fut le cas pour les repas scolaires et comme c'est de plus en plus le cas pour l'appui aux moyens d'existence.
55. La fourniture directe d'une assistance alimentaire et nutritionnelle aux réfugiés au moyen de transferts de type monétaire et sous forme de vivres continuera, car il est probable que la forte population de réfugiés établie depuis longtemps va se maintenir. Cela étant, les activités destinées à améliorer l'efficacité et à promouvoir l'autonomie des réfugiés et des communautés d'accueil seront renforcées, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans la zone d'installation de Kalobeyi.
56. Le PAM fournira des secours d'urgence pour subvenir aux besoins critiques des populations touchées par des catastrophes naturelles telles que la sécheresse uniquement lorsque les besoins dépasseront les capacités nationales d'intervention. Le PSP comprend un plan d'urgence à utiliser dans les interventions de secours, qui, s'il est mis en œuvre, sera harmonisé étroitement avec les systèmes nationaux.
57. Compte tenu des défis systémiques que doit relever l'agriculture et de la nécessité d'accélérer l'adaptation au changement climatique, un ensemble séquentiel, stratifié et intégré d'interventions à mener par le PAM et ses partenaires sera axé sur le renforcement des systèmes alimentaires, de la production à la consommation en passant par la transformation.

58. Le PAM tirera parti de son savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement pour réduire les pertes après récolte et d'autres gaspillages et aider les autorités à élaborer des directives et des normes relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments. Priorité sera donnée, d'une part, à l'assistance directe fournie aux petits exploitants et à leurs organisations, notamment en réduisant les inégalités économiques auxquelles les petites agricultrices et leurs organisations se heurtent, et, d'autre part, à la mise au point de solutions intégrées aux problèmes rencontrés dans les systèmes alimentaires, solutions que les autorités et le secteur privé pourront reproduire et transposer à plus grande échelle.
59. Le PAM continuera de développer ses activités de renforcement des capacités, qui seront adaptées aux priorités des autorités nationales et des gouvernements des comtés. L'assistance technique, dans laquelle les questions relatives aux relations entre les sexes seront prises en compte de manière systématique, portera essentiellement sur la préparation et l'intervention en cas de situation d'urgence, le but étant d'appuyer la mise en œuvre, par le Gouvernement, de programmes d'assistance alimentaire et de services nutritionnels, et contribuera aux efforts déployés actuellement pour élaborer des systèmes de protection sociale inclusifs et équitables adaptés aux crises pour subvenir aux besoins des ménages urbains et ruraux.
60. Le PAM proposera également une assistance technique au Gouvernement et aux partenaires pour les aider à élaborer un cadre global de financement de la gestion des risques de catastrophe. L'assistance pourra s'appuyer sur des structures nouvelles et sous-utilisées de micro-assurance, d'assurance souveraine et autres types d'assurance contre la sécheresse, sur des mécanismes de financement des risques et des fonds de secours, sur une protection sociale prévoyant des interventions en cas de crise, sur des allocations extrabudgétaires et sur des prêts accordés par des institutions financières internationales. Tous ces éléments pourront être pris en compte dans l'élaboration d'un ensemble cohérent et séquentiel d'instruments, de sources de données et de déclencheurs dans la perspective d'interventions locales et nationales à mener pour faire face au changement climatique.
61. À l'issue du transfert, mi-2018, des activités d'alimentation scolaire du PAM dans le programme gouvernemental de repas scolaires utilisant la production locale, le PAM fournira au Gouvernement une assistance technique pour lancer une nouvelle stratégie nationale en matière de repas scolaires et de nutrition. La stratégie comprendra la transposition à plus grande échelle du programme de repas scolaires, l'intensification de l'utilisation d'aliments disponibles localement et d'aliments nutritifs, la promotion des partenariats et de la coordination multisectorielle pour obtenir des soutiens complémentaires et le renforcement de la gouvernance et de la reddition de comptes.
62. Le PAM tirera parti de ses grandes capacités et de son savoir-faire en matière de logistique afin de fournir des plateformes de coordination efficaces et ainsi que des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus performantes pour l'acheminement de l'aide humanitaire, notamment au moyen de services de transport aérien.
63. Des activités nutritionnelles seront intégrées dans tous les effets directs du PAM à l'aide d'une approche tenant compte de tous les stades de la vie. Elles comprendront les éléments suivants:
 - traitement et prévention de la malnutrition aiguë lors des interventions en faveur des réfugiés et des interventions de secours, si les capacités des pouvoirs publics sont dépassées;
 - prévention de toutes les formes de malnutrition au moyen de l'enrichissement des aliments, de la supplémentation alimentaire et de la promotion de produits locaux pour combler le déficit en nutriments parmi les groupes vulnérables;

- appui à la coordination et au renforcement des capacités au niveau national et à l'échelon des comtés, notamment à travers l'initiative Renforcer la nutrition, l'élaboration et la révision de politiques et de directives en matière de nutrition, le soutien apporté aux systèmes de gestion de l'information sur la nutrition et la collecte de données, en particulier sur le coût des études consacrées au problème de la faim et aux déficits en nutriments;
 - appui à l'agriculture à dimension nutritionnelle, notamment à l'élaboration de directives sur le renforcement de la diversité alimentaire au moyen de la génération de revenus, de la diversification des cultures, de l'exploitation des connaissances des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes dans la prise de décisions et le contrôle des ressources;
 - intégration d'approches à dimension nutritionnelle dans les programmes de renforcement de la résilience et de protection sociale et participation à des forums nationaux sur la protection sociale;
 - promotion des repas scolaires à dimension nutritionnelle grâce à l'utilisation de produits frais, au recours à l'enrichissement des aliments, à l'introduction de la nutrition dans les programmes et à l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments;
 - appui en faveur d'une plus grande intégration de la nutrition dans les services liés au VIH, y compris en coordonnant l'orientation vers ces services et vers les services nutritionnels, surtout dans le cadre de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, des conseils et du dépistage relatifs au VIH et de la prise en charge du VIH chez les enfants, notamment de l'accès des adolescents aux services.
64. Le PAM continuera de prendre systématiquement en compte les initiatives de protection et d'autonomisation afin de promouvoir des services assurés dans des conditions de sécurité et dans le respect de la dignité humaine, auxquels les hommes, les femmes, les garçons et les filles puissent accéder facilement. Il s'emploiera:
- à évaluer et à décrire l'effet potentiel de la conception des programmes et des opérations sur l'accès à l'assistance du point de vue de la dignité, de la sécurité et de l'intégrité des bénéficiaires;
 - à renforcer des systèmes de reddition de compte qui favorisent la participation, la diffusion des informations et l'accès aux mécanismes de réclamation et de remontée d'informations dans le cadre des filets de sécurité publics et des interventions d'urgence afin d'améliorer la responsabilité à l'égard des populations vulnérables;
 - à déceler les inégalités entre les sexes et les normes sociales discriminatoires et à s'y attaquer pour obtenir des effets directs pérennes et équitables en faveur des moyens d'existence des femmes et des hommes.
65. Le PAM concentrera son action sur la réalisation de quatre effets directs étroitement liés. Il est envisagé de maintenir, au titre de l'effet direct stratégique 1, la fourniture directe d'une assistance alimentaire et nutritionnelle aux réfugiés et – en cas de crise dépassant les capacités nationales d'intervention – aux Kényans touchés, mais la nécessité de cette assistance devrait diminuer grâce au renforcement de la résilience des moyens d'existence, des systèmes alimentaires et des capacités nationales au titre des effets directs stratégiques 2 et 3. Ces effets directs déboucheront sur des transformations concrètes et viseront à influencer sur les structures nationales et les systèmes alimentaires dans l'intérêt d'une population plus large que celle bénéficiant de la fourniture directe de l'assistance.

3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct stratégique 1: Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant dans les camps et les zones d'installation et les populations touchées par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ont accès à une nourriture suffisante leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année

66. Les réfugiés et les demandeurs d'asile seront aidés tout au long de la période de mise en œuvre du PSP dans le cadre du programme global d'aide aux réfugiés au Kenya coordonné par le HCR. Les Kényans touchés par des catastrophes seront aidés par le PAM uniquement si leurs besoins dépassent les capacités d'intervention du Gouvernement. Dans ce cas, l'assistance alimentaire sera ciblée géographiquement en fonction d'évaluations nationales, y compris au moyen du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Des méthodes et des critères adaptés au contexte serviront à identifier les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire, notamment les ménages qui comptent des enfants et des femmes souffrant de malnutrition aiguë. Le PAM continuera d'appuyer le traitement de la malnutrition aiguë dans les zones où les besoins sont les plus forts, tout en renforçant, à l'échelle du pays et des comtés, les capacités institutionnelles nécessaires pour gérer et financer ce traitement à l'aide des systèmes de santé nationaux.

Domaines d'action privilégiés

67. L'effet direct stratégique 1 porte sur l'intervention face à une crise, concorde avec le résultat stratégique 1 du PAM et la cible 1 de l'ODD 2 et contribue à la réalisation des ODD 1 et 3.

Produits escomptés

68. Les dix produits suivants permettront d'obtenir l'effet direct attendu:

- Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire reçoivent des transferts en nature ou de type monétaire non assortis de conditions pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
- Les enfants réfugiés âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou antituberculeux reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë.
- Les aidants s'occupant d'enfants dans les centres de stabilisation et les malades hospitalisés reçoivent des transferts alimentaires non assortis de conditions et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels.
- Les enfants réfugiés des écoles primaires reçoivent un repas scolaire chaque jour de classe qui sont présents, le but étant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels et d'améliorer les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire.
- Les jeunes ciblés appartenant aux communautés de réfugiés et aux communautés d'accueil reçoivent des transferts alimentaires assortis de conditions dans les centres de formation professionnelle, afin de les inciter à acquérir des compétences qui contribueront à renforcer les moyens d'existence dans les camps et les communautés d'accueil.
- Les réfugiés reçoivent un soutien destiné à renforcer leurs capacités et un appui technique visant à les aider à créer et à utiliser des actifs productifs pour leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie et d'augmenter leurs revenus.

- Les réfugiés et les commerçants appartenant aux communautés d'accueil reçoivent un appui technique pour favoriser l'offre d'aliments abordables et appropriés sur les marchés.
- Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire touchés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine reçoivent des transferts de type monétaire non assortis de conditions pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels.
- Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin de promouvoir la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée.
- Les membres des communautés bénéficient de connaissances et de compétences améliorées en matière de nutrition grâce à l'utilisation de stratégies combinées de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, au transfert de connaissances et de compétences et aux liens établis avec des services complémentaires pour accroître la demande et la consommation d'aliments sains et nutritifs.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments aux réfugiés, parallèlement à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et à des activités destinées à renforcer l'autonomie dans les camps et les zones d'installation

69. Le PAM continuera de fournir une assistance alimentaire non assortie de conditions aux réfugiés au moyen d'une combinaison de transferts en nature et de transferts de type monétaire. Ces derniers augmenteront progressivement pour couvrir 70 pour cent des besoins alimentaires. Le cadre d'action global pour les réfugiés devrait toutefois offrir un environnement permettant d'accroître l'autonomie des réfugiés et de réduire la dépendance à l'égard de l'assistance humanitaire. Pour donner aux réfugiés et aux communautés d'accueil des possibilités d'acquérir plus d'autonomie, on cherchera à mettre en place des modalités d'assistance innovantes destinées à appuyer la diversification des moyens d'existence. Entre autres possibilités, on citera la création d'actifs productifs ruraux sur les terres disponibles dans les camps et les zones d'installation, la collaboration avec le marché de détail et l'accès aux services financiers. Étant donné que la mobilisation des femmes et des hommes et l'égalité des sexes seront prépondérantes pour parvenir aux résultats escomptés, des analyses de la problématique hommes-femmes seront menées afin d'éclairer les décisions relatives aux opérations. Le PAM continuera de fournir des repas scolaires dans les centres de transit et d'accueil, dans les écoles et dans les centres de formation professionnelle. Des aliments nutritifs spécialisés seront utilisés pour le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë modérée conformément aux protocoles nationaux et en étroite coordination avec les autorités nationales, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires intervenant dans le domaine de la nutrition. Le PAM continuera de renforcer l'efficacité, mais les pénuries de ressources seront gérées en réduisant les transferts destinés à tous les réfugiés ou uniquement à ceux n'appartenant pas à certains groupes vulnérables, en fonction des évaluations et des stratégies interorganisations. Les réfugiés seront informés des réductions aussi longtemps que possible à l'avance.

Activité 2: Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments – complétés par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements – aux populations kényanes vulnérables afin de subvenir à leurs besoins alimentaires critiques

70. Les interventions menées par le PAM pour faire face aux catastrophes naturelles ou d'origine humaine bénéficieront des éclairages apportés par les évaluations de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la problématique hommes-femmes, en tenant compte des besoins en matière de protection des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques, des filles et femmes enceintes et allaitantes et d'autres personnes vulnérables. Les enfants et les filles et femmes enceintes et allaitantes souffrant de malnutrition aiguë modérée recevront des aliments nutritifs spécialisés. En cas de malnutrition aiguë globale supérieure à 15 pour cent et en présence de facteurs aggravants, tous les enfants âgés de 6 à 59 mois et toutes les filles et femmes enceintes et allaitantes vivant dans les comtés ciblés recevront des aliments nutritifs spécialisés pour prévenir la malnutrition aiguë. Dans ces zones, des transferts de type monétaire seront distribués aux ménages comptant des enfants atteints de malnutrition pour maximiser l'efficacité des traitements, en veillant à ce que les enfants reçoivent l'intégralité de leur ration. Les activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront adaptées aux besoins différents des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

Effet direct stratégique 2: D'ici à 2023, les petits producteurs et les populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire ciblés bénéficieront de systèmes alimentaires durables et inclusifs et du renforcement de la résilience face aux chocs climatiques leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels

71. Pour atteindre l'effet direct stratégique 2, il sera nécessaire de tirer parti du potentiel qu'offre la jeunesse kényane tout en relevant les défis que posent le taux élevé de chômage chez les jeunes, une population agricole vieillissante, une dépendance accrue à l'égard des marchés pour accéder à la nourriture, en milieu urbain ou rural, et les menaces d'origine climatique pesant sur les ressources naturelles dont sont tributaires les petits exploitants et les éleveurs. Sur la base des évaluations locales et nationales de la vulnérabilité face aux chocs climatiques, et conformément aux objectifs prioritaires énoncés dans les engagements pris par le Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au titre de ses quatre grandes priorités, un ensemble d'interventions menées le long de la chaîne allant de la production à la consommation en passant par la transformation cherchera à renforcer la résilience des communautés en situation d'insécurité alimentaire en libérant le potentiel offert par les systèmes alimentaires kényans.
72. Dans le cadre de son programme d'action visant à "ne laisser personne de côté", le PAM tirera parti de sa forte présence sur le terrain et des moyens importants dont il dispose pour venir en aide aux populations les plus vulnérables, qui sont fréquemment exclues des possibilités et des programmes de développement. Une attention particulière sera accordée aux besoins des personnes en situation de handicap. En adoptant une approche fondée sur les systèmes alimentaires, le PAM nouera de nouveaux partenariats stratégiques avec le Gouvernement, le secteur privé et des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), offrant ainsi des solutions intégrées et équitables aux petits producteurs, aux transformateurs, aux détaillants et aux consommateurs. Grâce à ce soutien diversifié, les ménages et les communautés seront en mesure de renoncer à l'assistance fournie par le PAM pour tirer parti des possibilités de développement, notamment dans le secteur privé, en vue de parvenir à une autonomie résiliente. Les activités menées au titre de cet effet direct stratégique seront élaborées et modélisées en vue de leur adoption et de leur transposition à plus grande échelle par le Gouvernement, le secteur privé et la société civile.

Domaines d'action privilégiés

73. L'effet direct stratégique 2 porte sur la résilience, concorde avec le résultat stratégique 4 du PAM et la cible 4 de l'ODD 2 et contribue à la réalisation des ODD 1, 3, 5, 9 et 10.

Produits escomptés

74. Les six produits suivants permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les communautés ciblées se trouvant dans des zones touchées par l'insécurité alimentaire, y compris les jeunes et les communautés accueillant des réfugiés, bénéficient d'une meilleure organisation qui leur permet de choisir, de créer et d'utiliser des actifs productifs et d'accéder plus facilement à des outils innovants de gestion des risques et de financement afin de développer, de diversifier et de pérenniser les systèmes de production alimentaires.
 - Les bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire appartenant aux communautés ciblées, y compris celles accueillant des réfugiés, reçoivent des transferts en nature ou de type monétaire assortis de conditions pour combler leurs déficits de consommation alimentaire immédiats.
 - Les bénéficiaires ciblés profitent d'un dispositif complet d'interventions nutritionnelles, comprenant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques relatives à la nutrition, des liens avec les dispositifs de protection sociale et des services essentiels en matière de santé et de nutrition, notamment la fourniture de micronutriments en poudre pour améliorer leur état nutritionnel.
 - Les petits producteurs et les petits commerçants et transformateurs reçoivent un soutien pour accéder aux marchés de produits de base des secteurs public et privé ainsi qu'aux services financiers et aux services d'intrants agricoles, en particulier à l'enrichissement local des aliments et aux techniques de réduction des pertes après récolte.
 - Les petits producteurs et les petits commerçants et transformateurs bénéficient d'un environnement commercial amélioré et inclusif instauré à la faveur de politiques fondées sur des données factuelles, d'activités de sensibilisation et de partenariats, qui leur permettent d'accroître et de diversifier la production et la vente d'aliments de meilleure qualité.
 - Les acteurs commerciaux des chaînes d'approvisionnement se trouvant dans les zones ciblées reçoivent un appui technique pour améliorer l'efficacité des marchés alimentaires et des chaînes d'approvisionnement, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire, afin de favoriser l'offre d'aliments abordables, de qualité et sains sur les marchés.

Activités essentielles

Activité 3: Créer des actifs et transférer des connaissances, des compétences et des outils de gestion des risques climatiques à l'intention des ménages en situation d'insécurité alimentaire

75. Cette activité soutiendra les ménages en situation d'insécurité alimentaire au moyen de transferts destinés à combler les déficits alimentaires saisonniers tout en encourageant les communautés à créer des actifs résistants aux aléas climatiques afin d'augmenter la production et de diversifier les moyens d'existence. Tenant compte des différences entre zones arides et semi-arides, ce soutien comprendra des techniques nouvelles de conservation des sols et de l'eau, une gestion plus globale des ressources naturelles, la diversification des moyens d'existence, une agriculture à dimension nutritionnelle, l'agro-industrie et l'accès aux services financiers, y compris aux produits de micro-assurance, de

façon à assurer une participation et des avantages équitables aux femmes et aux hommes et donc de réduire les inégalités entre les sexes. Ces composantes seront organisées de manière séquentielle et stratifiées sur la plateforme de création d'actifs afin de maximiser l'impact de l'assistance.

76. Le PAM mettra au point une stratégie destinée à mobiliser les jeunes selon une approche tenant compte des conflits qui comprendra la transposition à plus grande échelle de techniques nouvelles et de méthodes mécanisées et des possibilités de diversification des moyens d'existence à l'aide de chaînes de valeurs rentables telles que la production de volailles et l'horticulture. Il cherchera à élaborer des modèles de gestion des risques démographiques auxquels le Kenya devra faire face si les possibilités d'emploi attractif n'augmentent pas dans l'agriculture et dans l'agro-industrie pour une main-d'œuvre jeune en croissance rapide.
77. Des directives et des critères clairs d'arrêt progressif de l'assistance du PAM seront élaborés et appliqués en collaboration avec les partenaires, en tenant compte de la réduction des déficits alimentaires saisonniers et de l'amélioration de la résilience face aux chocs. Les voies envisageables pour mener à bien cette transition comprendront des activités visant à donner plus d'autonomie aux bénéficiaires et à renforcer leur admissibilité et leur inclusion dans d'autres activités de développement afin d'améliorer la productivité et la résilience en orientant vers les dispositifs de protection sociale les personnes qui risquent de ne pas posséder les capacités et les ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins essentiels.
78. En cas de problèmes de ressources, une stratégie à trois niveaux consistant à définir des priorités d'un point de vue géographique sera appliquée à l'échelon des comtés. Sur la base principalement de la prévalence de l'insécurité alimentaire chronique et des possibilités de partenariat stratégique, priorité sera donnée aux comtés du niveau 1 qui bénéficieront d'un dispositif complet d'assistance composé de transferts et d'un appui technique. Les comtés des niveaux 2 et 3 bénéficieront d'un dispositif personnalisé destiné à répondre aux priorités définies tout en tenant compte des ressources disponibles. Des partenariats avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités seront conclus en amont pour renforcer l'efficacité et l'efficacité.

Activité 4: Faciliter l'accès aux marchés et fournir un savoir-faire technique en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement aux petits agriculteurs et aux détaillants

79. En sa qualité de membre de l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés²⁰ et s'appuyant sur son savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement, le PAM axera ses interventions tout à la fois sur les fournisseurs et les consommateurs. Il facilitera l'accès des petits agriculteurs et des petits détaillants (en particulier des femmes): aux marchés de produits de base des secteurs public et privé, notamment aux programmes nationaux de repas scolaires et à ses propres activités d'achat; au financement, par l'intermédiaire de banques commerciales et d'institutions de microcrédit; à la micro-assurance; à des intrants agricoles de qualité proposés par des fournisseurs commerciaux; à des outils d'amélioration de la gestion des stocks des commerçants; ainsi qu'à l'apprentissage des notions financières, aux services financiers et aux techniques financières. Le PAM recherchera les moyens de renforcer la valeur ajoutée de son action grâce à la transformation et à l'enrichissement local des aliments. Il aidera les institutions compétentes à élaborer des systèmes de sécurité sanitaire et d'assurance de la qualité des aliments.

²⁰ <https://farmtomarketalliance.com/>.

Effet direct stratégique 3: D'ici à 2023, les institutions nationales et les institutions des comtés au Kenya disposent de capacités et de systèmes renforcés pour venir en aide aux populations exposées à l'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel

80. Cet effet direct est au cœur du PSP et constitue l'un des fondements de la stratégie de transition et de retrait du PAM. Le PAM investira dans le renforcement des compétences, des connaissances, des systèmes et des institutions en place pour permettre au Gouvernement de prendre en mains le financement et la gestion de solutions au problème de la faim de manière inclusive et équitable tout en donnant aux bénéficiaires la possibilité d'acquérir plus d'autonomie.

Domaines d'action privilégiés

81. L'effet direct stratégique 3 porte sur les causes profondes, concorde avec le résultat stratégique 5 du PAM et la cible 9 de l'ODD 17 et contribue à la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 10.

Produits escomptés

82. Les cinq produits suivants permettront d'obtenir l'effet direct attendu:

- Les bénéficiaires des filets de sécurité mis en place à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés ont accès à des programmes inclusifs, intégrés, efficaces, bien coordonnés et transparents de réduction de la pauvreté et de lutte contre la faim.
- Les enfants des écoles primaires et maternelles bénéficient de programmes nationaux de repas scolaires à dimension nutritionnelle pérennes et inclusifs au service de l'amélioration des résultats scolaires.
- Les populations touchées par les crises bénéficient, à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés, de dispositifs renforcés de préparation aux situations d'urgence, d'intervention en cas de crise et de redressement leur permettant de satisfaire leurs besoins humanitaires essentiels.
- Les usagers des programmes d'assistance alimentaire et des services nutritionnels assurés par le Gouvernement bénéficient de chaînes d'approvisionnement efficaces et efficaces donnant accès à des aliments sains, nutritifs et de qualité.
- Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables d'un point de vue nutritionnel bénéficient de la mise en œuvre inclusive, bien coordonnée et fondée sur des données factuelles de plans d'action nutritionnels à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés et du cadre stratégique de lutte contre le VIH, ce qui leur permet d'améliorer leur nutrition tout au long de leur vie.

Activités essentielles

Activité 5: Participer au renforcement des capacités des institutions nationales et des institutions des comtés dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, des programmes d'assistance alimentaire, des services nutritionnels et des filets de protection sociale

83. Tirant parti de son savoir-faire dans les domaines de l'analyse et de l'évaluation de la sécurité alimentaire ainsi que de la fourniture de filets de sécurité et de services d'approvisionnement de grande ampleur et d'innovations systémiques, le PAM offrira ses connaissances techniques, un appui à la sensibilisation et des possibilités de génération de données factuelles, de formation et d'apprentissage – y compris de promotion de l'égalité des sexes – pour aider le Gouvernement à financer et à appliquer durablement des politiques, programmes et services susceptibles d'améliorer l'accès à la nourriture et la

nutrition et de réduire la dépendance du pays à l'égard des interventions d'urgence extérieures.

84. Les domaines prioritaires sont les suivants: promotion d'une protection sociale inclusive à dimension nutritionnelle à tous les stades de la vie; amélioration des systèmes d'intervention en cas de crise; appui de l'extension et de la complémentarité des interventions en faveur de la protection sociale; aide à la transition vers un programme de repas scolaires entièrement dirigé et financé par le Gouvernement et relié aux marchés locaux; et renforcement, à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés, des capacités institutionnelles en matière de préparation aux situations d'urgence, d'intervention en cas de crise et de redressement.

Effet direct stratégique 4: Au Kenya, les partenaires gouvernementaux, les partenaires humanitaires et les partenaires de développement ont accès à des services logistiques efficaces au moindre coût, notamment au transport aérien, à des plateformes communes de coordination et à des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus performantes, et en bénéficient si nécessaire

85. Cet effet direct repose sur les services et les plateformes que le PAM fournit à ses partenaires.

Domaines d'action privilégiés

86. L'effet direct stratégique 4 porte sur l'intervention face à une crise et concorde avec le résultat stratégique 8 du PAM et la cible 16 de l'ODD 17.

Produits escomptés

87. Les deux produits suivants permettront d'obtenir l'effet direct attendu:
- Les réfugiés bénéficient de secours d'urgence plus efficaces et plus efficaces grâce au transport aérien mis en place à l'intention des travailleurs humanitaires et des parties prenantes telles que les donateurs et les médias.
 - Les usagers des centres de santé bénéficient d'une chaîne d'approvisionnement en produits sanitaires plus performante et de services de santé plus efficaces grâce au renforcement des capacités du Gouvernement et du secteur privé.

Activités essentielles

Activité 6: Fournir des services aériens humanitaires aux partenaires

88. Le PAM et divers partenaires d'aide humanitaire et de développement opèrent dans les camps de réfugiés du Kenya. Étant donné qu'il n'existe aucune liaison aérienne commerciale, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) sont indispensables à ces opérations. L'UNHAS fournira un transport sûr et efficace au moindre coût aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales (ONG) et à d'autres parties prenantes; acheminera les cargaisons légères telles que les fournitures médicales et le matériel de grande valeur; et procédera rapidement à l'évacuation de membres de la communauté d'aide humanitaire pour des raisons médicales ou des questions de sécurité. On continuera de chercher à améliorer l'efficacité en partageant les aéronefs entre les différentes opérations menées dans la région. Des problèmes de financement pourraient entraîner une réduction de la fréquence des vols, une augmentation des tarifs, ou les deux. Si des services commerciaux étaient mis en place, l'UNHAS arrêterait ses vols ou en diminuerait la fréquence en conséquence.

Activité 7: Fournir aux partenaires des services d'acheminement de produits sanitaires

89. Le PAM utilisera son savoir-faire et ses capacités pour aider les partenaires à mettre en place une chaîne d'approvisionnement fiable en produits sanitaires. Cette activité visera à renforcer les capacités – y compris celles du secteur privé – nécessaires à l'échelle nationale pour maintenir ces filières.

3.3 Stratégies en matière de transition et de retrait

90. Dans le PSP, il est envisagé de réduire progressivement les besoins de financement de 25 pour cent environ sur cinq ans, sans tenir compte des besoins d'urgence susceptibles d'apparaître en cas de crise qui dépasseraient les capacités nationales d'intervention.
91. Le PAM continuera de réduire la mise en œuvre directe avec précaution tout en augmentant les capacités des systèmes et des autorités à l'échelle nationale pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Il est conscient qu'il est nécessaire de faire progresser l'égalité des sexes pour parvenir à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.
92. Lorsque des plans d'urgence seront mis en œuvre pour mener des interventions de secours, ils seront harmonisés avec les systèmes nationaux.
93. Dans le cadre de l'appui qu'il fournit en faveur des systèmes alimentaires, le PAM mettra l'accent sur l'élaboration et la modélisation de solutions intégrées de qualité qui seront adoptées et transposées à plus grande échelle par les autorités nationales et le secteur privé.
94. Il sera possible de s'appuyer sur le cadre d'action global pour les réfugiés et les enseignements tirés des opérations menées dans la zone d'installation de Kalobeyi afin de promouvoir l'autonomisation des réfugiés. Il est néanmoins probable qu'il faudra continuer de fournir directement des transferts à la population nombreuse de réfugiés dans un avenir prévisible. Cette situation s'explique par le fait que ces réfugiés vivent dans des zones marginales où ils doivent faire face, ainsi que les communautés d'accueil, à de sérieuses pénuries de ressources, notamment d'eau à usage domestique et agricole. En outre, les déplacements et les possibilités d'emploi des réfugiés sont actuellement limités en raison du cadre législatif. Pour remédier à ces carences, des réformes et des investissements importants seront nécessaires pendant la période de mise en œuvre du PSP afin de maximiser les progrès accomplis vers l'autonomisation des réfugiés.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

95. Tous les réfugiés et demandeurs d'asiles enregistrés dans les camps ont droit à l'assistance alimentaire. Les projections relatives à la population de réfugiés s'appuient sur le nombre actuel de réfugiés vivant dans les camps, auquel s'ajoutent les évolutions anticipées dues aux nouvelles arrivées, aux naissances, aux décès, aux rapatriements et aux vérifications. Les rapatriements librement consentis vers la Somalie devraient se poursuivre et réduire la population vivant à Dadaab. Les arrivées en provenance du Soudan du Sud devraient entraîner une augmentation des populations vivant à Kakuma et Kalobeyi. Le système biométrique permet de s'assurer que seuls les ménages de réfugiés admissibles vivant dans les camps reçoivent l'assistance alimentaire.
96. Dans le cas des populations touchées par une crise, les critères de ciblage retenus pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée sont fondés sur l'état nutritionnel des intéressés, mesuré conformément aux directives nationales. Dans la plupart des comtés, la malnutrition aiguë modérée est prise en charge par le Gouvernement, mais l'appui du PAM demeure nécessaire dans les comtés arides, où les populations souffrant de malnutrition

sont comparativement plus nombreuses, où la livraison des produits de base dans les zones reculées est difficile et où les capacités nécessaires sont en train d'être mises en place.

97. Des interventions de secours sont prévues pour des périodes limitées au cours de la période couverte par le PSP: prévention de la malnutrition aiguë pendant six mois; ciblage des groupes vulnérables dans les communautés où les niveaux de malnutrition sont critiques; et "rations de protection" pendant trois mois, pour aider les ménages qui comptent des membres recevant un traitement contre la malnutrition aiguë. Le PAM ciblera les zones repérées au moyen d'évaluations menées par le groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya, lequel s'appuiera sur un ciblage communautaire des ménages en situation d'insécurité alimentaire.
98. Les activités d'appui aux moyens d'existence et de renforcement de la résilience cibleront les communautés en situation persistante d'insécurité alimentaire sur la base des tendances qu'a dégagées le groupe directeur pour la sécurité alimentaire du Kenya dans les évaluations qu'il a réalisées à partir d'un ciblage communautaire des ménages éclairé par des analyses de la problématique hommes-femmes. Les interventions axées sur le renforcement des capacités et la prestation de services seront destinées aux institutions nationales et aux institutions des comtés.
99. Pour renforcer la participation des communautés, et conformément à l'approche consistant à "ne laisser personne de côté", le bureau de pays soutiendra la constitution et le bon fonctionnement des comités de gestion de projet, au sein desquels doivent siéger des femmes, des hommes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres personnes jugées vulnérables, de manière à ce que ces comités soient représentatifs et n'excluent aucune composante de la population.

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ*

Effet direct stratégique	Activités	Femmes et filles	Hommes et garçons	Total
1	1: Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments aux réfugiés, parallèlement à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et à des activités destinées à renforcer l'autonomie dans les camps et les zones d'installation**	214 000	211 000	425 000
	2: Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments – complétés par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements – aux populations kényanes vulnérables afin de subvenir à leurs besoins alimentaires critiques***	767 000	533 000	1 300 000

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ*				
Effet direct stratégique	Activités	Femmes et filles	Hommes et garçons	Total
2	3: Créer des actifs et transférer des connaissances, des compétences et des outils de gestion des risques climatiques à l'intention des ménages en situation d'insécurité alimentaire****	385 216	355 584	740 800
Total		1 366 216	1 099 584	2 465 800

* Des données ventilées selon le sexe et l'âge seront ajoutées pendant la mise en œuvre.

** On prévoit que la population de réfugiés va diminuer, passant de 425 000 en 2018 à 375 000 en 2023.

*** Au plus fort de l'intervention en 2020/2021, l'assistance comprendra un plan d'urgence contre la sécheresse prévoyant le traitement et la prévention de la malnutrition aiguë ainsi que des rations de protection.

**** Le nombre de bénéficiaires des activités de création d'actifs va diminuer, passant de 740 800 en 2018 à 668 480 en 2023.

**TABEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour)
PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ**

Effet direct stratégique 1													
Activité 1: Secours aux réfugiés									Activité 2: Secours aux Kényans en situation d'insécurité alimentaire				
	Réfugiés	Filles et femmes enceintes et allaitantes - prévention de la malnutrition aiguë modérée - et personnes vivant avec le VIH, patients atteints de tuberculose et personnes souffrant de maladies chroniques	Enfants âgés de 6 à 23 mois - prévention de la malnutrition aiguë modérée	Enfants âgés de 6 à 59 mois - traitement de la malnutrition aiguë modérée	Filles et femmes enceintes et allaitantes - traitement de la malnutrition aiguë modérée	Aidants s'occupant d'enfants et malades hospitalisés	Écoliers ^{a)}	Jeunes	Ménages touchés par une crise - rations de protection	Filles et femmes enceintes et allaitantes - prévention de la malnutrition aiguë modérée	Enfants âgés de 6 à 59 mois - prévention de la malnutrition aiguë modérée	Filles et femmes enceintes et allaitantes - traitement de la malnutrition aiguë modérée	Enfants âgés de 6 à 59 mois - traitement de la malnutrition aiguë modérée
	Vivres et transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres		Vivres	Vivres		Transferts de type monétaire	Vivres	Vivres	Vivres	Vivres
Total grammes/jour	387	150	200	100	300	495	180	170		200	200	300	100
Total kcal/jour	1 561	591	787	535	1 181	1 990	719	665		787	787	1 181	535
% kcal d'origine protéique	11,6	16,6	16,6	10,5	16,6	12,3	11,2	12,2		16,6	16,6	16,6	10,5
Transferts de type monétaire (dollars/ personne/jour)	0,13 ^{b)}								0,28 ^{c)}				
Nombre de jours d'alimentation	365	365/195	365	120	365	10	195	195	90	180	180	120	120

^{a)} À Kakuma, en une année, 50 pour cent des repas scolaires seront composés de SuperCereal et d'huile (90 g/personne/jour) et 50 pour cent de céréales, de sucre et d'huile (100 g/personne/jour) produits localement.

^{b)} Les céréales représenteront 60 pour cent des rations (252 g/personne/jour) en 2018/2019, 50 pour cent (210 g/personne/jour) en 2020/2021 et 40 pour cent (168 g/personne/jour) en 2022/2023. Les transferts de type monétaire représenteront 40 pour cent (0,13 dollar/personne/jour) en 2018/2019, 50 pour cent (0,17 dollar/personne/jour) en 2021/2022 et 60 pour cent (0,20 dollar/personne/jour) en 2022/2023.

^{c)} Équivalant à 75 pour cent des besoins alimentaires par personne et par jour.

TABLEAU 2.2 (suite): RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour) PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ				
Effet direct stratégique 2				
Activité 3: Moyens d'existence et renforcement de la résilience				
	Ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les comtés arides		Prévention chez les enfants âgés de 6 à 23 mois	Ménages en situation d'insécurité alimentaire dans les comtés semi-arides
	Vivres	Transferts de type monétaire	Vivres	Transferts de type monétaire
Céréales	300			
Légumes secs	60			
Huile	20			
Micronutriments en poudre			1	
Total grammes/jour	380			
Total kcal/jour	1 580			
% kcal d'origine protéique	12			
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)		0,28		0,17
Nombre de jours d'alimentation	240	240	180	210

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Produits alimentaires/transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	273 228	87 840 976
Légumes secs	64 388	45 071 922
Huile et matières grasses	32 246	37 630 803
Aliments composés et mélanges	92 931	78 263 976
Autres	887	640 161
Total (produits alimentaires)	463 681	249 447 837
Transferts de type monétaire		247 993 169
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaires)	463 681	497 441 006

100. Le PAM fournira des aliments acceptés des bénéficiaires et espère augmenter la proportion des transferts de type monétaire, qui peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'économie locale. Dans les zones où vivent des populations de réfugiés, les transferts de type

monétaire offrent un avantage considérable pour les communautés d'accueil et favorisent l'intégration lorsqu'ils sont utilisés de manière à donner plus d'autonomie aux bénéficiaires, à tenir compte des préférences et à réduire les inégalités économiques. Depuis 2011, le PAM utilise des transferts de type monétaire sans restriction²¹ assortis de conditions lors d'activités de création d'actifs et non assortis de conditions lors d'activités de secours. Pour respecter les conditions posées par le Gouvernement, toutefois, seuls des transferts avec restriction ont été assurés jusqu'ici dans les camps au Kenya, mais le PAM recommandera de modifier les directives nationales et de créer un système de transfert de type monétaire permettant de procéder à des transferts sans restriction au cours de la mise en œuvre du PSP, dans le respect de la législation nationale et d'autres exigences. Le PAM a recours à des prestataires de services financiers pour ouvrir des comptes en banque ou des comptes mobiles (par téléphone) au nom des bénéficiaires et fournir des services bancaires à ces derniers.

101. Le PAM fournira aux réfugiés de Dadaab et Kakuma une combinaison de transferts de vivres et de transferts de type monétaire leur permettant de satisfaire leurs besoins alimentaires. Dans la zone d'installation de Kalobeyei, l'assistance alimentaire se présentera presque entièrement sous la forme de transferts de type monétaire²² de façon à faciliter l'intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil en les faisant participer aux marchés locaux et à leur donner la possibilité d'acquérir plus d'autonomie. Les écoliers et les élèves des centres de formation professionnelle recevront des repas chauds le midi. Dans les hôpitaux pour réfugiés, les aidants s'occupant d'enfants et les malades recevront des rations alimentaires générales, et les malades chroniques recevront des produits alimentaires sélectionnés en fonction de la palatabilité des aliments et des besoins nutritionnels des intéressés. Les réfugiés et les populations touchées par des crises souffrant de malnutrition aiguë modérée recevront des aliments nutritifs spécialisés dans le cadre de leur traitement; lorsque des interventions seront nécessaires pour prévenir la malnutrition aiguë dans les zones à haut risque ciblées, tous les jeunes enfants et toutes les filles et femmes enceintes et allaitantes recevront des aliments nutritifs spécialisés.
102. Les ménages en situation d'insécurité alimentaire bénéficiant d'activités d'appui aux moyens d'existence, de création d'actifs et de secours recevront des transferts sous forme de vivres ou de type monétaire proportionnels à leur déficit alimentaire, qui – sur la base d'un apport minimal requis de 2 100 kcal/personne/jour – est estimé à 75 pour cent dans les comtés arides et à 50 pour cent dans les comtés semi-arides.
103. Les activités à mener pour obtenir l'effet direct stratégique 2 portent sur les systèmes alimentaires et comprennent une assistance technique destinée aux communautés, aux organisations d'agriculteurs et aux détaillants. Au titre de l'effet direct stratégique 3, le PAM aidera le Gouvernement à renforcer les capacités dans cinq domaines essentiels: la protection sociale et les filets de sécurité, les repas scolaires, la préparation et l'intervention en cas de situation d'urgence, les chaînes d'approvisionnement publiques et les services de nutrition. Les questions relatives aux relations entre les sexes seront prises en compte dans chaque domaine.
104. Ces dernières années, le Gouvernement kényan et le PAM ont organisé la visite de plusieurs délégations pour favoriser l'échange de connaissances et l'apprentissage. Le PAM tirera parti des ressources de ses centres d'excellence situés au Brésil et en Chine afin d'encourager la coopération Sud-Sud et d'organiser des visites d'étude au cours desquelles

²¹ Les bénéficiaires peuvent utiliser les transferts de type monétaire sans restriction pour acheter ce qu'ils veulent. Les transferts de type monétaire avec restriction peuvent uniquement servir à acheter des aliments précis et, dans certains cas, d'autres articles aux fournisseurs indiqués.

²² Pour assurer un apport en micronutriments suffisant aux réfugiés vivant dans la zone d'installation de Kalobeyei, une ration mensuelle en nature composée d'un mélange maïs-soja sera également distribuée.

diverses initiatives réussies seront présentées: programmes de repas scolaires utilisant la production locale; recours aux achats institutionnels pour promouvoir la production agricole locale; transfert de la responsabilité des filets de sécurité au Gouvernement; et création d'un registre national unique pour les programmes de protection sociale. Le PAM encouragera également l'apprentissage entre les comtés au Kenya.

4.3 Chaîne d'approvisionnement

105. Le port et le couloir de Mombasa sont essentiels pour réaliser les objectifs du PAM au Kenya et dans sept autres pays de la région²³. Le Bureau du PAM au Kenya gère les opérations menées dans le port et le long du couloir au nom des autres bureaux de pays sur la base du partage des coûts, et cherche constamment à améliorer le rapport coût-efficacité en augmentant l'efficacité des achats et de la planification. Le PAM s'appuiera sur son rôle de fournisseur de services à l'intention des utilisateurs du couloir de Mombasa pour renforcer les capacités des autorités locales et rationaliser les flux commerciaux régionaux, avec comme objectif d'ouvrir de nouveaux transferts transfrontaliers et de nouvelles possibilités au secteur privé du Kenya.
106. La composition et la valeur des transferts en nature et de type monétaire assurés lors des activités du PSP seront déterminées en fonction des besoins et à la lumière d'évaluations des marchés et d'analyses de la problématique hommes-femmes. Le PAM tirera parti de son savoir-faire en matière de chaînes d'approvisionnement et collaborera avec les autorités, les transporteurs et les commerçants pour remédier aux problèmes de livraison sur les marchés reculés de façon à améliorer la diversité et les disponibilités des produits pour les bénéficiaires et les communautés et à rendre ces produits plus abordables. La proportion des transferts de type monétaire augmentera en fonction de la disponibilité des ressources des donateurs.
107. Les systèmes de transfert d'argent par téléphone portable ont permis d'améliorer l'efficacité des opérations du PAM depuis quelques années. La plateforme mise en place par le PAM pour gérer les transferts destinés aux réfugiés, "Bamba Chakula", sera ouverte à d'autres organismes cherchant à fournir des transferts de type monétaire aux réfugiés. Les transferts de type monétaire que le PAM utilise dans le cadre des activités d'appui aux moyens d'existence et de création d'actifs permettront aux participants de choisir si les transferts seront effectués sur leur téléphone portable ou sur leur compte bancaire.

4.4 Capacité du bureau de pays et profil du personnel

108. Le PAM maintiendra un bureau à Nairobi et un réseau de huit bureaux de terrain et bureaux auxiliaires dans les zones où il mène le plus d'opérations, comme Dadaab et Kakuma. Cette présence sur le terrain sera réexaminée tous les ans à la lumière de la réduction envisagée de la fourniture directe de l'assistance par le PAM et dans la perspective d'une diminution de 25 pour cent des besoins de financement au cours de la mise en œuvre du PSP. Les pénuries de ressources risquent d'entraîner des réductions d'effectifs et une diminution de la présence sur le terrain.
109. Une équipe technique spéciale conduira les activités menées au titre de chacun des quatre effets directs et en sera responsable. Les équipes seront épaulées par des unités intersectorielles qui fourniront des services dans divers domaines: analyse de la vulnérabilité, problématique hommes-femmes, innovations, chaînes d'approvisionnement, transformation des activités, suivi et évaluation, finances, administration et ressources humaines.

²³ Burundi, Éthiopie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Soudan du Sud.

4.5 Partenariats

110. Il est indispensable de mettre en place des partenariats efficaces pour réaliser les effets directs stratégiques du PAM. Les principaux partenaires du PAM sont le Gouvernement kényan dans le cadre du troisième plan à moyen terme, les organismes des Nations Unies pour ce qui est du PNUAD, ainsi que des partenaires de développement et des ONG. Pour les activités du PSP, il est notamment prévu de mener les partenariats spécifiques suivants.
111. *Assistance aux réfugiés*: le PAM collaborera avec le Secrétariat aux réfugiés, les gouvernements des comtés de Garissa et de Turkana, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'UNICEF et des ONG partenaires. Le Secrétariat aux réfugiés et le HCR disposent d'un mandat global dans les domaines de la planification et de la coordination de l'assistance destinée aux réfugiés, de leur protection et de leur autonomisation. Le PAM est chargé quant à lui de fournir une assistance alimentaire et des produits de base pour la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë et de communiquer des connaissances techniques afin d'améliorer les moyens d'existence et de permettre aux réfugiés d'acquérir plus d'autonomie, en collaborant étroitement avec la FAO et avec les autorités à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés. Les activités, les mandats et les avantages comparatifs des acteurs étatiques et non étatiques seront coordonnés conformément au cadre d'action global pour les réfugiés.
112. *Secours d'urgence*: le PAM collaborera avec les Programmes spéciaux, l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse, des ONG, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des prestataires de services financiers, ainsi qu'avec l'Unité de nutrition et de diététique du Ministère de la santé, l'UNICEF et des ONG en matière de traitement et de prévention de la malnutrition. Il définira des rôles clairs dans le cadre de la fourniture de l'assistance alimentaire d'urgence. Cette assistance sera assurée principalement sous la forme de transferts de type monétaire et dirigée et financée progressivement par les autorités nationales, qui tireront parti des capacités techniques et des systèmes du PAM pour mettre en œuvre les modalités de transfert et, si nécessaire, s'appuieront sur la présence du PAM sur le terrain et sur ses ONG partenaires pour faciliter le ciblage et l'enregistrement. Au fil du temps, ces capacités seront transférées aux autorités nationales et aux gouvernements des comtés.
113. *Systèmes alimentaires*: le PAM coordonnera l'appui apporté dans le cadre de plusieurs partenariats – avec l'Autorité nationale pour la gestion de la sécheresse; avec le Ministère de l'agriculture et de l'irrigation; avec le Ministère de l'eau et de l'assainissement; avec les gouvernements des comtés; avec les autres organismes ayant leur siège à Rome (FAO et FIDA); avec le Partnership for Resilience and Economic Growth²⁴ et d'autres ONG; avec l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés²⁵; avec la Banque mondiale; avec la Banque africaine de développement; avec des meuniers, des commerçants et des détaillants de petite taille; et avec des prestataires de services financiers. Priorité sera accordée au renforcement des capacités des autorités nationales et des gouvernements des comtés afin de leur permettre d'assumer la propriété technique, la coordination et, à terme, le financement des activités d'appui aux moyens d'existence et aux systèmes alimentaires. Au cours de la période de transition, le PAM collaborera avec des ONG partenaires pour clarifier les rôles et veiller au transfert en douceur des responsabilités aux autorités nationales.

²⁴ Ce partenariat est un consortium d'organisations appuyées par l'Agence des États-Unis pour le développement international, qui mettent en œuvre des programmes en faveur de la résilience et de la croissance économique dans les comtés arides du Kenya.

²⁵ Les partenaires de l'Alliance pour le rapprochement entre les exploitations agricoles et les marchés sont le PAM, l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, Bayer Crop Science AG, la Société financière internationale, Syngenta Crop Protection AG, Rabobank, Grow Africa, Yara International ASA et Technoserve.

114. *Renforcement des capacités*: le PAM poursuivra ses partenariats. Il collaborera: avec le Ministère de la décentralisation et des zones arides et semi-arides, les Programmes spéciaux et l'Autorité nationale pour la gestion des sécheresses afin de renforcer les capacités nécessaires pour évaluer et analyser l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, s'y préparer et intervenir; avec le Ministère de l'éducation afin d'améliorer la mise en œuvre du programme de repas scolaires et de le transposer durablement à plus grande échelle; avec le Ministère de la santé afin de faciliter le transfert de la responsabilité des activités de traitement nutritionnel; avec le Ministère du travail et de la protection sociale afin d'assurer une protection sociale inclusive et intégrée qui réponde aux besoins des personnes en situation d'insécurité alimentaire; avec le Département d'État chargé de la problématique hommes-femmes; avec les gouvernements des comtés en leur qualité de premiers intervenants lors des crises soudaines susceptibles d'aggraver le problème de la faim; et avec les Nations Unies et d'autres partenaires participant aux piliers social, économique et politique énoncés dans le PNUAD, notamment l'OIM, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, ONU-Femmes, la Banque mondiale, le secteur privé et la société civile.
115. Le PAM assurera des services aériens humanitaires sous la houlette d'un comité directeur et d'un groupe d'utilisateurs.
116. Le PAM assurera l'approvisionnement des services de santé en partenariat avec le Ministère de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

117. Le système de suivi et d'évaluation sera adapté à la problématique hommes-femmes de façon à mesurer les résultats susceptibles de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et sera aligné sur le Cadre de résultats institutionnels du PAM. Chaque effet direct sera associé à un plan de suivi, d'examen et d'évaluation exposant les systèmes et processus nécessaires à la mesure et à la communication des indicateurs de produit et d'effet direct et fixant le calendrier des évaluations et des examens. Des valeurs de référence seront établies pas plus de trois mois avant ou après le début de chaque activité afin de fournir des points de repère pour le suivi et l'évaluation des effets directs. Un suivi régulier sur le terrain sera complété par les éléments communiqués par l'intermédiaire des mécanismes de réclamation et de remontée d'informations. Des technologies novatrices seront utilisées pour la collecte, l'analyse et la visualisation des données, et les communications bidirectionnelles avec les bénéficiaires comprendront l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité utilisant la téléphonie mobile, un serveur vocal interactif et l'outil "Foodbot".
118. Des indicateurs d'effet direct et de produit (y compris concernant l'égalité des sexes) seront mesurés et communiqués tous les ans; les données relatives aux personnes seront ventilées par sexe et par âge. Un examen à mi-parcours du PSP mesurera les progrès accomplis et donnera des éléments d'information sur les ajustements à apporter. Une évaluation finale du portefeuille sera menée au cours de la quatrième année du PSP. Les évaluations décentralisées, dont celles demandées par les donateurs, viseront à combler le manque de connaissances concernant certaines composantes du PSP. Parmi les évaluations pour lesquelles un financement a déjà été reçu, on citera l'évaluation à mi-parcours (2018) et l'évaluation finale (2020) du programme d'alimentation scolaire McGovern-Dole, ainsi que l'évaluation du projet d'achats locaux et régionaux (2019). Les évaluations budgétisées couvriront au moins 50 pour cent du portefeuille du PSP. En outre, le PAM appuiera et utilisera des processus et des plateformes de suivi conjoints, notamment le système de suivi des données relatives aux ODD en cours d'élaboration par le Gouvernement et le PNUAD.

5.2 Gestion des risques

Risques contextuels

119. Parmi les hypothèses sous-tendant les opérations de soutien aux réfugiés figurent l'acquisition par ces derniers d'une plus grande autonomie et l'augmentation des transferts de type monétaire. Le risque existe, toutefois, que l'environnement législatif nécessaire ne soit pas en place et que les financements des donateurs ne soient pas aussi souples que prévu. Des activités de sensibilisation ciblées auprès des donateurs et des contreparties gouvernementales aideront à atténuer ce risque. Dans les bureaux de terrain, les risques liés à la sécurité seront atténués en planifiant soigneusement les opérations et en collaborant étroitement avec les partenaires et les spécialistes de la sécurité afin d'adopter des approches appropriées.

Risques programmatiques

120. La gravité et la fréquence des sécheresses risquent de dépasser les capacités d'intervention du Gouvernement. Le PSP part du principe que les capacités et les financements du Gouvernement continueront d'augmenter dans tous les secteurs et dans tous les domaines transversaux tels que la problématique hommes-femmes. Si tel ne devait pas être le cas, le risque de manque d'efficacité de la mise en œuvre du PSP serait atténué en renforçant les capacités et en menant une concertation continue avec le Gouvernement et les partenaires sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Le PSP comprend des plans d'urgence permettant de fournir directement des secours si les besoins devaient dépasser les capacités d'intervention du Gouvernement.

Risques institutionnels

121. Les principaux risques internes sont la fraude et la corruption, qui entraînent des pertes financières et une atteinte à la réputation, ainsi que l'insuffisance des capacités techniques du personnel sur les lieux d'affectation hors Siège. Parmi les mesures d'atténuation, on citera le renforcement des contrôles internes et la gestion stratégique des ressources humaines.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget de portefeuille de pays

TABLEAU 4: BUDGET DU PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAYS (<i>en dollars</i>)							
Effet direct stratégique	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
1	54 685 930	107 701 441	136 533 698	120 952 245	102 084 468	48 786 833	570 744 585
2	45 938 714	76 640 703	75 395 133	71 935 318	70 944 522	28 608 873	369 463 263
3	3 846 647	8 143 575	6 483 720	3 868 921	3 644 775	1 417 683	27 405 321
4	2 808 802	5 676 135	5 720 035	5 203 428	5 265 392	2 664 210	27 338 002
Total	107 280 093	198 161 824	224 132 586	201 959 912	181 939 157	81 477 599	994 951 171

122. Les budgets pour 2018 et 2023 portent sur six mois uniquement: de juillet à décembre en 2018 et de janvier à juin en 2023. Le budget pour 2020/2021 est nettement supérieur à celui des autres années, car il intègre le plan d'urgence d'une intervention de secours dans le budget des années 3 et 4; une intervention de secours pourrait toutefois se révéler nécessaire en cas de sécheresse de grande ampleur chaque année.
123. Les activités au titre des effets directs stratégiques 1 et 2 comprennent d'importants transferts de vivres et transferts de type monétaire. Le budget destiné aux activités d'appui aux réfugiés diminue entre la première et la cinquième année, car une forte réduction de la population de réfugiés est anticipée dans les scénarios de planification interorganisations, qui prévoient que le nombre de retours sera supérieur au nombre de nouvelles arrivées. L'effet direct stratégique 3 porte sur le développement des capacités, et les investissements prévus pour la deuxième et la troisième année sont supérieurs à ceux envisagés pour les autres années. L'effet direct stratégique 4 s'appuie sur les services communs destinés aux partenaires humanitaires, pour lesquels le budget est maintenu à des niveaux similaires tout au long du PSP.

6.2 Perspectives de financement

124. Le PAM maintient une base de donateurs diversifiée, innovante et dynamique comptant plus de 25 partenaires traditionnels et émergents et partenaires du secteur privé, qui lui a assuré les ressources dont il a eu besoin pour mettre en œuvre sans interruption les opérations les plus critiques. Au cours des trois dernières années, le PAM a reçu des contributions d'une valeur de 144 millions de dollars par an en moyenne, avec un niveau record de 170 millions de dollars en 2017 en raison de l'intervention menée pour faire face à la sécheresse. Il prévoit que les besoins en ressources destinées aux interventions d'urgence diminueront à mesure que le Kenya augmentera ses allocations budgétaires et renforcera ses systèmes et ses capacités. Le PAM respectera son engagement consistant à allouer, d'ici à 2020, 15 pour cent de l'ensemble des fonds des projets à des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes.

6.3 Stratégie de mobilisation des ressources

125. Le PAM entend s'assurer des financements souples pluriannuels pour obtenir les effets directs de manière efficiente. Les fonds destinés aux activités en faveur des réfugiés et aux activités de secours devraient être alloués au niveau des activités. On cherchera à allouer les fonds destinés à l'amélioration des systèmes alimentaires et au renforcement des capacités au niveau des effets directs, ce qui montre qu'il est nécessaire de réaliser l'ensemble des produits intégrés pour obtenir les effets directs stratégiques escomptés. Des modalités de gouvernance financière précises sont en place pour les services aériens humanitaires et les chaînes d'approvisionnement sanitaire utilisés au titre de l'effet direct stratégique 4, et les ressources des donateurs seront mobilisées au moyen de ces structures. On recherchera des sources différentes de financement pour diversifier la base de donateurs traditionnels, notamment au moyen de nouveaux partenariats noués avec le Gouvernement, de la mobilisation de fonds auprès des particuliers et de contributions versées par des nouveaux donateurs, des fondations, des banques de développement et le secteur privé. Le PAM communiquera régulièrement avec les donateurs afin d'organiser des visites sur le terrain pour présenter les résultats et l'impact des activités.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE KENYA (2018–2023)

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro

Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation

Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2)

Effet direct stratégique 1: Les réfugiés et les demandeurs d'asile vivant dans les camps et les zones d'installation et les populations touchées par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine ont accès à une nourriture suffisante leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels toute l'année

Catégorie d'effet direct correspondante:
Maintien/amélioration de l'accès des individus et des ménages à une alimentation suffisante

Domaine d'action privilégié: réponse face à une crise

Hypothèses

Des ressources adéquates sont disponibles pour l'approvisionnement en vivres saines et en espèces.

Les partenaires fournissent les services et l'appui complémentaires requis.

Les partenaires du secteur privé et les partenaires non habituels sont incités à participer dans le développement du secteur de la vente au détail (opportunités commerciales).

Le Gouvernement, tant au plan national qu'au niveau des comtés, investit dans le secteur de la vente au détail et offre des facilités de crédit aux acteurs du marché parmi les populations d'accueil ou les réfugiés.

Indicateurs d'effet direct

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Score de diversité alimentaire

Taux de scolarisation

Score de consommation alimentaire

Part des dépenses consacrées à l'alimentation

Indice des prix des produits alimentaires

Ratio filles/garçons

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (moyenne)

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon du traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Efficacité du traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base d'actifs

Activités et produits

1. Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments aux réfugiés, parallèlement à des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et à des activités destinées à renforcer l'autonomie dans les camps et les zones d'installation (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture)

Les aidants s'occupant d'enfants dans les centres de stabilisation et les malades hospitalisés reçoivent des transferts alimentaires non assortis de conditions et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels (A: Ressources transférées)

Les aidants s'occupant d'enfants dans les centres de stabilisation et les malades hospitalisés reçoivent des transferts alimentaires non assortis de conditions et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les réfugiés reçoivent un soutien destiné à renforcer leurs capacités et un appui technique visant à les aider à créer et à utiliser des actifs productifs pour leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie et d'augmenter leurs revenus (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les réfugiés reçoivent un soutien destiné à renforcer leurs capacités et un appui technique visant à les aider à créer et à utiliser des actifs productifs pour leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie et d'augmenter leurs revenus (D: Actifs créés)

Les réfugiés en situation d'insécurité alimentaire reçoivent des transferts en nature ou de type monétaire non assortis de conditions pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels (A: Ressources transférées)

Les enfants réfugiés âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou antituberculeux reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les enfants réfugiés âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou antituberculeux reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements pour prévenir et traiter la malnutrition aiguë (B: Aliments nutritifs fournis)

Les réfugiés et les commerçants appartenant aux communautés d'accueil reçoivent un appui technique pour favoriser l'offre d'aliments abordables et appropriés sur les marchés (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les enfants réfugiés des écoles primaires reçoivent un repas scolaire chaque jour de classe qui sont présents, le but étant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels et d'améliorer les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire (A: Ressources transférées)

Les jeunes ciblés appartenant aux communautés de réfugiés et aux communautés d'accueil reçoivent des transferts alimentaires assortis de conditions dans les centres de formation professionnelle, afin de les inciter à acquérir des compétences qui contribueront à renforcer les moyens d'existence dans les camps et les communautés d'accueil (A: Ressources transférées)

2. Fournir une assistance alimentaire et des aliments riches en nutriments – complétés par des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements – aux populations kényanes vulnérables afin de subvenir à leurs besoins alimentaires critiques (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture)

Les membres des communautés bénéficient de connaissances et de compétences améliorées en matière de nutrition grâce à l'utilisation de stratégies combinées de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, au transfert de connaissances et de compétences et aux liens établis avec des services complémentaires pour accroître la demande et la consommation d'aliments sains et nutritifs (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les membres des communautés bénéficient de connaissances et de compétences améliorées en matière de nutrition grâce à l'utilisation de stratégies combinées de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, au transfert de connaissances et de compétences et aux liens établis avec des services complémentaires pour accroître la demande et la consommation d'aliments sains et nutritifs (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les ménages kényans en situation d'insécurité alimentaire touchés par des catastrophes naturelles ou d'origine humaine reçoivent des transferts de type monétaire non assortis de conditions pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels (A: Ressources transférées)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin de promouvoir la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les enfants kényans âgés de 6 à 59 mois, les filles et femmes enceintes et allaitantes et les patients sous traitement antirétroviral ou sous traitement antituberculeux sous surveillance directe reçoivent des aliments nutritifs enrichis et/ou spécialisés et bénéficient d'activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin de promouvoir la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée (B: Aliments nutritifs fournis)

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables

Effet direct stratégique 2: D'ici à 2023, les petits producteurs et les populations vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire ciblés bénéficient de systèmes alimentaires durables et inclusifs et du renforcement de la résilience face aux chocs climatiques leur permettant de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels

Catégorie d'effet direct correspondante:
Amélioration de l'adaptation des ménages et de leur résilience face aux chocs climatiques et autres

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèse

La situation politique au plan national et au niveau des comtés est stable et favorable à la mise en œuvre d'un appui politique, technique et budgétaire.

Des ressources suffisantes et régulières sont disponibles pour mettre en œuvre les interventions prévues.

Pendant la durée du PSP, le gouvernement, tant au plan national qu'au niveau des comtés, augmente fortement les investissements ciblés et les initiatives visant à réduire les pertes après récolte

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Score de diversité alimentaire

Score de consommation alimentaire

Score de consommation alimentaire – nutrition

Part des dépenses consacrées à l'alimentation

Indice des prix des produits alimentaires

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (moyenne)

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire – femmes

Pourcentage de non-exécution des contrats d'achats du PAM comportant des dispositions favorables aux petits exploitants

Pourcentage de petits exploitants (hommes/femmes) vendant leur production par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Réduction (en pourcentage) des coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement dans les zones où le PAM apporte son appui

Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture)

Proportion de communautés ciblées dans lesquelles la capacité à gérer les chocs et les risques climatiques s'est manifestement améliorée

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Proportion de la population dans les communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration de la base des moyens d'existence

Proportion de pertes après récolte

Valeur et quantité des produits vendus avantageusement par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

3. Créer des actifs et transférer des connaissances, des compétences et des outils de gestion des risques climatiques à l'intention des ménages en situation d'insécurité alimentaire (Création d'actifs et appui aux moyens d'existence)

Les bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire appartenant aux communautés ciblées, y compris celles accueillant des réfugiés, reçoivent des transferts en nature ou de type monétaire assortis de conditions pour combler leurs déficits de consommation alimentaire immédiats (A: Ressources transférées)

Les bénéficiaires ciblés profitent d'un dispositif complet d'interventions nutritionnelles, comprenant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques relatives à la nutrition, des liens avec les dispositifs de protection sociale et des services essentiels en matière de santé et de nutrition, notamment la fourniture de micronutriments en poudre pour améliorer leur état nutritionnel (A: Ressources transférées)

Les bénéficiaires ciblés profitent d'un dispositif complet d'interventions nutritionnelles, comprenant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques relatives à la nutrition, des liens avec les dispositifs de protection sociale et des services essentiels en matière de santé et de nutrition, notamment la fourniture de micronutriments en poudre pour améliorer leur état nutritionnel (B: Aliments nutritifs fournis)

Les bénéficiaires ciblés profitent d'un dispositif complet d'interventions nutritionnelles, comprenant des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements afin d'améliorer leurs connaissances et pratiques relatives à la nutrition, des liens avec les dispositifs de protection sociale et des services essentiels en matière de santé et de nutrition, notamment la fourniture de micronutriments en poudre pour améliorer leur état nutritionnel (E: Activités de sensibilisation et d'éducation réalisées)

Les communautés ciblées se trouvant dans des zones touchées par l'insécurité alimentaire, y compris les jeunes et les communautés accueillant des réfugiés, bénéficient d'une meilleure organisation qui leur permet de choisir, de créer et d'utiliser des actifs productifs et d'accéder plus facilement à des outils innovants de gestion des risques et de financement afin de développer, de diversifier et de pérenniser les systèmes de production alimentaires (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les communautés ciblées se trouvant dans des zones touchées par l'insécurité alimentaire, y compris les jeunes et les communautés accueillant des réfugiés, bénéficient d'une meilleure organisation qui leur permet de choisir, de créer et d'utiliser des actifs productifs et d'accéder plus facilement à des outils innovants de gestion des risques et de financement afin de développer, de diversifier et de pérenniser les systèmes de production alimentaires (D: Actifs créés)

Les communautés ciblées se trouvant dans des zones touchées par l'insécurité alimentaire, y compris les jeunes et les communautés accueillant des réfugiés, bénéficient d'une meilleure organisation qui leur permet de choisir, de créer et d'utiliser des actifs productifs et d'accéder plus facilement à des outils innovants de gestion des risques et de financement afin de développer, de diversifier et de pérenniser les systèmes de production alimentaires (G: Liens avec des ressources financières et des services d'assurance facilités)

4. Faciliter l'accès aux marchés et fournir un savoir-faire technique en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement aux petits agriculteurs et aux détaillants (Appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

Les acteurs commerciaux des chaînes d'approvisionnement se trouvant dans les zones ciblées reçoivent un appui technique pour améliorer l'efficacité des marchés alimentaires et des chaînes d'approvisionnement, notamment en réduisant le gaspillage alimentaire, afin de favoriser l'offre d'aliments abordables, de qualité et sains sur les marchés (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les petits producteurs et les petits commerçants et transformateurs reçoivent un soutien pour accéder aux marchés de produits de base des secteurs public et privé ainsi qu'aux services financiers et aux services d'intrants agricoles, en particulier à l'enrichissement local des aliments et aux techniques de réduction des pertes après récolte (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les petits producteurs et les petits commerçants et transformateurs bénéficient d'un environnement commercial amélioré et inclusif instauré à la faveur de politiques fondées sur des données factuelles, d'activités de sensibilisation et de partenariats, qui leur permettent d'accroître et de diversifier la production et la vente d'aliments de meilleure qualité (I: Stratégies de participation à l'élaboration des politiques élaborées/mises en œuvre)

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD

Effet direct stratégique 3: D'ici à 2023, les institutions nationales et les institutions des comtés au Kenya disposent de capacités et de systèmes renforcés pour venir en aide aux populations exposées à l'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel

Catégorie d'effet direct correspondante:
Renforcement de la capacité des institutions et systèmes publics et privés, y compris les intervenants locaux, à recenser, cibler et secourir les populations en situation d'insécurité alimentaire et de vulnérabilité sur le plan nutritionnel

Domaines d'action privilégiés: Causes profondes

Hypothèses

La situation politique et les conditions de sécurité sont favorables à la mise en œuvre de financements stables auprès des institutions ciblées, tant au plan national qu'au niveau des comtés.

Indicateurs d'effet direct

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Indice de capacité nationale (repas scolaires)

Score de capacité Faim zéro

Activités et produits

5. Participer au renforcement des capacités des institutions nationales et des institutions des comtés dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, des programmes d'assistance alimentaire, des services nutritionnels et des filets de protection sociale (Renforcement des capacités institutionnelles)

Les bénéficiaires des filets de sécurité mis en place à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés ont accès à des programmes inclusifs, intégrés, efficaces, bien coordonnés et transparents de réduction de la pauvreté et de lutte contre la faim (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les populations touchées par les crises bénéficient, à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés, de dispositifs renforcés de préparation aux situations d'urgence, d'intervention en cas de crise et de redressement leur permettant de satisfaire leurs besoins humanitaires essentiels (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les personnes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables d'un point de vue nutritionnel bénéficient de la mise en œuvre inclusive, bien coordonnée et fondée sur des données factuelles de plans d'action nutritionnels à l'échelle nationale et à l'échelon des comtés et du cadre stratégique de lutte contre le VIH, ce qui leur permet d'améliorer leur nutrition tout au long de leur vie (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les enfants des écoles primaires et maternelles bénéficient de programmes nationaux de repas scolaires à dimension nutritionnelle pérennes et inclusifs au service de l'amélioration des résultats scolaires (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les usagers des programmes d'assistance alimentaire et des services nutritionnels assurés par le Gouvernement bénéficient de chaînes d'approvisionnement efficaces et efficientes donnant accès à des aliments sains, nutritifs et de qualité (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD

Effet direct stratégique 4: Au Kenya, les partenaires gouvernementaux, les partenaires humanitaires et les partenaires de développement ont accès à des services logistiques efficaces au moindre coût, notamment au transport aérien, à des plateformes communes de coordination et à des chaînes d'approvisionnement en produits de base plus performantes, et en bénéficient si nécessaire

Catégorie d'effet direct correspondante:
Amélioration des plateformes de coordination communes

Domaines d'action privilégiés: Interventions face à une crise

Hypothèses

Les conditions de sécurité dans les camps restent stables. Une prévisibilité des financements existe et un usage régulier des services aériens est effectué. Le Gouvernement et les partenaires s'engagent à soutenir l'initiative SOLVE.

Les partenaires coopérants tirent parti de l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement pour les équipements de santé.

Indicateurs d'effet direct

Taux de satisfaction des usagers

Activités et produits

7. Fournir aux partenaires des services d'acheminement de produits sanitaires (Prestation de services et plateformes)

Les usagers des centres de santé bénéficient d'une chaîne d'approvisionnement en produits sanitaires plus performante et de services de santé plus efficaces grâce au renforcement des capacités du Gouvernement et du secteur privé (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

6. Fournir des services aériens humanitaires aux partenaires (Prestation de services et plateformes)

Les réfugiés bénéficient de secours d'urgence plus efficaces et plus efficaces grâce au transport aérien mis en place à l'intention des travailleurs humanitaires et des parties prenantes telles que les donateurs et les médias (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences****Indicateurs transversaux**

C.1.1 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, quelle est la durée de l'assistance)

C.1.2 Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité**Indicateur transversal**

C.2.1 Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans se heurter à des problèmes de protection

C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM**Indicateurs transversaux**

C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2 Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3 Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

C.4. Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement**Indicateur transversal**

C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin

ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (<i>en dollars</i>)					
	Résultat stratégique 1, cible 1 de l'ODD 2	Résultat stratégique 4, cible 4 de l'ODD 2	Résultat stratégique 5, cible 9 de l'ODD 17	Résultat stratégique 8, cible 16 de l'ODD 17	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Résilience	Causes profondes	Intervention face à une crise	
Transferts	463 284 278	295 943 718	19 433 584	23 890 940	801 552 520
Mise en œuvre	41 302 117	31 758 706	4 864 078	267 000	78 173 901
Coûts d'appui directs ajustés	31 324 012	20 211 439	1 453 034	1 511 564	54 500 031
Total partiel	535 910 407	346 913 863	25 732 696	25 669 486	934 226 452
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	34 834 176	22 549 401	1 672 625	1 668 517	60 724 719
Total	570 744 583	369 463 264	27 405 321	27 338 003	994 951 171

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	organisation non gouvernementale
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance